



# Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services  
Mission Pilotage Stratégique  
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

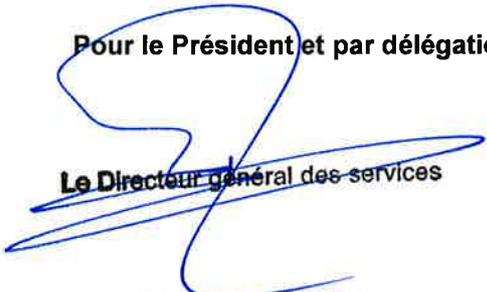
**Le recueil des actes administratifs n°1** relatif à la séance qui s'est tenue le **lundi 17 décembre 2018** (Commission permanente n°1 de l'exercice 2019) est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

Affiché sur le panneau d'annonces officielles  
du Conseil départemental

Le **21 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,

  
Le Directeur général des services

**Daniel Villessot**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT**  
**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**lundi 17 décembre 2018**

<b>N° DU RAPPORT</b>	<b>TITRE DU RAPPORT</b>	<b>PAGE</b>
----------------------	-------------------------	-------------

**A - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DU LOGEMENT, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE**

CP/171218/A/100	Communes de Montblanc et Bessan - RD28 - Aménagement entre Béziers et Bessan - Section Coussergues-Bessan Convention de déplacement d'un réseau ENEDIS	4
-----------------	---	---

**C - COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

CP/171218/C/103	Pézenas : chaufferie bois et réseau de chaleur pour alimenter la cité mixte	6
-----------------	---	---

CP/171218/C/104	Culture - EPIC Hérault Culture - Convention 2019	9
-----------------	--	---

CP/171218/C/105	Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2019.	10
-----------------	---	----

**D - COMMISSION DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES**

CP/171218/D/100	Fonds solidarité logement (FSL) : Contribution du Département au FSL 2019 et actions territorialisées logement.	12
-----------------	---	----

CP/171218/D/101	Protection maternelle infantile (PMI) - actions de soutien à la parentalité des Maisons départementales des solidarités (MDS) - renouvellement des conventions pour 2019.	19
-----------------	---	----

CP/171218/D/102	Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de protection maternelle infantile (PMI) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2019.	27
CP/171218/D/103	Hébergement et accompagnement des mères isolées, des jeunes en contrat jeune majeur et des mineurs non accompagnés.	29
CP/171218/D/104	Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2019	32
CP/171218/D/105	Aide sociale à l'enfance - Soutien et accompagnement des familles, remobilisation des jeunes, insertion des jeunes, pupilles et anciens pupilles : conventions.	39
CP/171218/D/106	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Renouvellement et reconduction des conventions pour 2019.	45
CP/171218/D/107	Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellement 2019.	53
CP/171218/D/108	Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) déconcentré 2019 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.	65
CP/171218/D/109	Accueil du jeune enfant - renouvellement de la convention avec Collectif 34 crèches associatives pour l'exercice 2019.	69
CP/171218/D/110	Centres de planification et d'éducation familiale - Conventions pour l'exercice 2019.	71
CP/171218/D/111	Coordination des actions de prévention de la perte d'autonomie - convention type.	73

**E - COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU  
TOURISME, DES POLITIQUES DE L'INSERTION ET DE  
L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

CP/171218/E/100	Pôle des politiques d'insertion - Actions d'accompagnement socio-professionnel des publics bénéficiaires du RSA	75
CP/171218/E/101	Politiques d'Insertion - Appel à projets "Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable" : affectations 2019	92
CP/171218/E/102	Développement Touristique - Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : acompte 2019	95

**F - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT RURAL,  
AGRICULTURE, VITICULTURE, PÊCHE ET FORÊT**

CP/171218/F/100	Laboratoire départemental vétérinaire : convention avec Hérault Ingénierie	97
-----------------	--	----





---

## Délibération n°CP/171218/A/100

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Communes de Montblanc et Bessan - RD28 - Aménagement entre Béziers et Bessan -  
Section Coussergues-Bessan  
Convention de déplacement d'un réseau ENEDIS**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/A/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 & 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil  
départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de l'opération n°103000, concernant la RD 28 entre Béziers et Bessan, autorisée par  
délibération en date du 31 mai 2010, le Département va procéder à l'aménagement de la section  
comprise entre Coussergues et Bessan (PR 12+400 à 16+640).

Cette opération de travaux nécessite le déplacement d'un réseau de distribution électrique dont ENEDIS  
est concessionnaire.

Ce réseau n'étant pas situé sur le domaine public routier au moment de l'élaboration du projet  
d'aménagement, le Département s'engage à indemniser son déplacement qui sera réalisé sous maîtrise  
d'ouvrage du concessionnaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution en maîtrise d'ouvrage de travaux  
du déplacement d'un réseau de distribution électrique par le Concessionnaire, à la demande du  
Département, pour permettre la réalisation de l'opération routière précitée.

Le Département s'engage à indemniser ENEDIS de ce déplacement pour un montant de 35 021,64 €  
net de taxe qui correspond au coût des travaux.

Ce montant sera réglé en une seule fois suivant les modalités fixées à l'article 8 de la convention.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver le présent projet de convention entre le Département et ENEDIS,
- de verser à ENEDIS la somme de 35 021,64 € nette de taxe prélevée qui sera inscrite sur le  
programme Grands travaux (20P054), opération Grands travaux routes (20P054O001), enveloppe AP  
Millésimée 012510, Natana 918 (imputation 23/23151/621) du budget départemental 2019,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous les documents y afférents.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251474-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/C/103

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Pézenas : chaufferie bois et réseau de chaleur pour alimenter la cité mixte**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/C/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre d'un programme de construction de chaufferies bois pour les lycées dont elle a la gestion, la Région a décidé de construire une nouvelle chaufferie bois à plaquettes pour le lycée Charles Alliès à Pézenas.

Etant donné que la cité mixte de Pézenas (constituée du lycée Jean Moulin et du collège Jean Bène) est voisine du lycée Charles Alliès, la Région a proposé au Département de l'Hérault, collectivité de rattachement de la cité mixte, de s'associer à elle pour créer un réseau de chaleur, alimenté par cette nouvelle chaufferie bois, qui bénéficiera à l'ensemble des établissements scolaires du secteur.

Ainsi, par souci de bonne gestion des deniers publics et d'optimisation des équipements publics, il a été décidé de mutualiser cette chaufferie nécessitant d'importants investissements. La chaufferie a été livrée en janvier 2017.

Une partie de la construction de cette chaufferie bois a obtenu un accord de principe pour une subvention FEDER d'un montant de 844 295 € HT, qui est pris en compte dans le calcul des participations financières des deux collectivités.

Le coût général des travaux s'élève à 1 407 159,11 € HT (sur lequel viendra s'appliquer la subvention FEDER) pour la chaufferie bois et le raccordement de la cité mixte, réparti comme suit :

- Coût des travaux communs au lycée Alliès et à la cité mixte de (1 329 887,80 € HT - 844 295 € HT de subvention FEDER) = 485 592,80 € HT
- Coût des travaux spécifiques à la cité mixte de 30 903,30 € HT
- Coût des travaux spécifiques au lycée Alliès de 46 368,01 € HT

La chaufferie installée dispose d'une puissance totale bois de 1100 kW avec une répartition des besoins en puissance suivante :

- Lycée Alliès : 600 kW, soit 54,5 %
- Cité mixte : 500 kW, soit 45,5 %

Dans le cadre de la convention relative à la gestion des établissements scolaires des cités mixtes, signée par la Région et le Département le 23 octobre 2015, la répartition des investissements sur la cité mixte de Pézenas est fixée à 38 % pour le Département et 62 % pour la Région.

Au vu de ces deux éléments, la participation du Département s'élève donc à : **95 750.80 € nets de taxes**, selon le calcul suivant :

	Région	Cité Mixte	
		Région	Département
Clé de répartition de la Convention 2015		<b>62 %</b>	<b>38 %</b>
<b>Coûts des travaux spécifiques à la cité mixte</b> (donc uniquement soumises à la Convention 2015) <b>30 903,30 € HT</b>		30 903,30 x 62 % = <b>19 160,05 € HT</b>	30 903,30 x 38 % = <b>11 743,25 € HT</b>
Clé de répartition des puissances	<b>54,50 %</b>	<b>45.50 %</b>	
Clés de répartition puissance + convention pour cité mixte		<b>28,20 %</b> (45,50 x 62)	<b>17,30 %</b> (45,50 x 38)
<b>Coûts des travaux communs</b> (clés puissance + convention) <b>485 592.80 € HT</b>	485 592,80 x 54,5% = <b>264 648,08 € HT</b>	485 592,80 x 28,2% = <b>136 937,17 € HT</b>	485 592,80 x 17,3% = <b>84 007,55 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>264 648.08 € HT</b>	<b>156 097.22 € HT</b>	<b>95 750.80 € HT</b>

Afin de disposer d'un cadre permanent pour coordonner la fourniture de combustibles, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements de la chaufferie bois, la Région propriétaire, le Département co-financier et les utilisateurs lycée Alliès et cité mixte Moulin/Bène se sont rapprochés dans le but de créer un groupement de commandes au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Constitué entre le lycée Alliès, la cité mixte Moulin/Bène, la Région et le Département, il est coordonné par le lycée Alliès.

Il est prévu que le lycée Alliès prenne en charge l'exploitation de la chaufferie bois. A ce titre, le personnel du lycée Alliès assurera la surveillance du stock dans le silo, la commande de bois, la réception et le contrôle des livraisons. De plus, il suivra et contrôlera l'exécution du contrat d'entretien pour le compte du groupement. Ce montage permet de bénéficier d'une TVA réduite sur l'achat de bois (suivant dispositif fiscal national).

Pour compléter le dispositif, une convention sera établie entre le lycée Charles Alliès, le collège Jean Bène en tant qu'établissement support de la cité mixte Moulin/Bène, la Région et le Département pour fixer les modalités de répartition des charges relatives à l'exploitation de la chaufferie, qui sont :

- la répartition des dépenses relatives aux consommations (P1),
- les contrats d'exploitation et d'entretien (P2, système de sécurité incendie, moyens de secours) et de contrôles réglementaires,
- les travaux de dépannage,
- la maintenance
- le renouvellement des équipements.

#### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention spécifique de financement dans laquelle la part du Département s'élève à 95 750,80 € nets de taxes et d'imputer cette dépense sur le programme Travaux collèges (20P102) opération Subventions (20P102O002) enveloppe Dépenses investissement annuel (20P102E03) natana 1398 (204/204122 – 221) de l'exercice 2019, sous le code inventaire COL57PEZENAS

- d' Adhérer au groupement de commande pour la fourniture de combustibles, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements de la chaufferie bois qui sera constitué entre le lycée Alliès, la cité mixte Moulin/Bène, la Région et le Département, et coordonné par le lycée Alliès.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention de répartition des charges relatives à l'exploitation de la chaufferie.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251429-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/C/104

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Culture - EPIC Hérault Culture - Convention 2019**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/C/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Afin que l'EPIC Hérault Culture puisse recevoir une partie de la contribution annuelle pour son fonctionnement dès janvier 2019, il est nécessaire d'approuver la convention de financement 2019 annexée à ce rapport.

Après le vote du Budget Primitif 2019, le montant de la contribution annuelle votée par le Département fera l'objet d'un avenant à la convention.

Par ailleurs, un nouvel équipement ayant été mis à disposition de l'EPIC Hérault Culture, il convient d'établir un avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Kléber Mesquida, Michaël Delafosse, Renaud Calvat ne prennent part ni au vote ni aux débats :

- d'approuver l'attribution d'une partie de la contribution annuelle sur le budget de l'exercice 2019 de 687 500 € à l'EPIC Hérault Culture à imputer sur le programme Culture auprès des publics et territoires (20P082), opération aides aux tiers HERC (20P082O010), enveloppe Dép. Fonct. Subventions annuel (20P082E03), chapitre 65 article 65736 fonction 311 (natana 1282)

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de financement 2019 et l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens joints en annexe ainsi que tous autres documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251430-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/C/105

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/C/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Il s'agit d'approuver le renouvellement du partenariat entre le Conseil départemental et l'association Hérault sport, au titre de l'année 2019.

Je vous sou mets pour approbation la convention annuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, qui lie notre collectivité à l'association pour l'année 2019.

Compte tenu du calendrier budgétaire pour l'exercice 2019, et afin que l'association Hérault sport puisse recevoir une partie de sa subvention annuelle dès janvier 2019, il s'avère nécessaire d'opérer une avance de crédits d'un montant de **2 707 051 €**, représentant 50% de la subvention de fonctionnement 2018.

Un avenant précisera, après le vote du budget primitif 2019, le montant de la subvention annuelle votée par le Département.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux et Michaël Delafosse ne prennent pas part ni au débat ni au vote :

- de voter et d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2019, l'avance estimée à 50% de la subvention 2018, pour un montant de **2 707 051 €**, étant précisé que la somme sera à prélever sur le programme Hérault Sport (**20P079**), opération (**20P079O001**), enveloppe (**20P079E01**) et natana (**721 – 65/6574/32**) du budget de l'exercice 2019.
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer, au nom et pour le compte du Département la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, liant le Département à l'association Hérault sport pour l'année 2019.

Réceptionné par la préfecture le           : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le           : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission           : 034-223400011-20181217-251433-DE-1-1





---

## Délibération n°CP/171218/D/100

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Fonds solidarité logement (FSL) : Contribution du Département au FSL 2019 et actions territorialisées logement.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département souhaite apporter son soutien aux associations et organismes qui œuvrent dans le domaine du logement, essentiellement au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de ses crédits propres consacrés au logement et au développement social local.

Le FSL est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), créé par la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement. Depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, confortée par la loi du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et à l'urbanisme rénové, le Département est responsable de la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce sens, le Département finance des actions d'accompagnement des Héraultais et des Héraultaises défavorisés, hors du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, depuis le transfert de cette compétence reconnue à la Métropole, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ancré dans la politique sociale de la collectivité, le développement social local (DSL) mobilise les personnes et les acteurs des territoires dans des démarches participatives et partenariales.

J'ai l'honneur de soumettre à notre assemblée le renouvellement des actions suivantes :

- la Contribution 2019 du Département au Fonds solidarité logement (FSL) pour 3 116 000 € ;
- le renouvellement des actions ayant pour objet de
  - o animer un atelier recherche logement,
  - o mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien),
  - o gérer des logements temporaires dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté,
  - o mener une action de réhabilitation ou une action d'auto-réhabilitation accompagnée,
  - o favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau,
  - o mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire,
  - o développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
  - o mobiliser et instruire les «mesures Jeunesse logement» développées par le Conseil départemental,
  - o faire bénéficier les services du Département de l'expertise de l'Agence départementale d'infor-

mation sur le logement (ADIL) sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement et apporter un conseil à l'ensemble des ménages,

- animer la gestion de la commission des ménages en difficultés économiques et sociales(MDES), sur l'ensemble du département de l'Hérault.

### 1- La contribution du Département au FSL

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
CAF du 01/01 au 31/12	Gestion financière et comptable du FSL (versement des aides directes et recouvrement des prêts)	Département Hérault	3 116 000 €	<b>3 116 000 €</b>	Néant

### 2- Le renouvellement des actions financées dans le cadre du FSL – aides indirectes

(dont la gestion / le paiement est délégué à la CAF)

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
<b>ABES</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (installation). *Gérer des logements temporaires : 27 appartements relais et 17 sous-locations à bail glissant.	Béziers	336 890 €	<b>134 439 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 99 315 € Participation des usagers (hébergement) : 102 996 € Fonds propres : 140 €
<b>ADAGES</b> du 01/01 au 31/12	*Animer un «Point Information Logement». *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT. *Gérer des logements temporaires : 5 sous-locations à bail glissant 3 appartements relais *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement	Maisons départementales des solidarités (MDS) Cœur d'Hérault -Pic Saint Loup et Petite Camargue	163 656 €	<b>100 116 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 8 240 € CAF : 10 000 € Participations des usagers (hébergement): 45 300 €
<b>ATU</b> du 01/01 au 31/12	*Animer 3 Ateliers Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : 19 Appartements relais 14 Sous-locations à bail glissant	Département de l'Hérault Maisons départementales des solidarités (MDS) Cœur d'Hérault -Pic Saint Loup et Biterrois	370 724 €	<b>243 587 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 62 930 € Participation des usagers (hébergement) : 63 859 €
<b>CCAS Agde</b> du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier de Recherche de Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer 5 appartements relais	Agde	133 771 €	<b>60 461 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 18 362 € Agde : 52 948 € Régie logements temporaires : 2 000 €
<b>CCAS Mauguio</b> du 01/01 au 31/12	Gérer un appartement relais	MAUGUIO	9 305 €	<b>3 329 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 4 176 € Participation des usagers (hébergement) : 1 800 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
<b>CLCV</b> du 01/01 au 31/12	*Animer 3 Ateliers de Recherche Logement *Mettre en œuvre des actions de médiation entre bailleur et locataire *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT dans le cadre du FATMEE *Mettre à disposition des savoirs en matière de droit commun en répondant aux questions juridiques des travailleurs sociaux.	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Petite Camargue	51 400 €	<b>50 290 €</b>	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 1 000 € Autres : 110 €
<b>CLLAJ</b> du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : 4 appartements relais 6 sous-locations à vocation bail glissant *Mobiliser et instruire les «mesures jeunesse Logement» développées par le Conseil départemental	Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup	120 232 €	<b>52 229 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) :13 775 € Allocation logement (CAF) : 10 815 € Participation des jeunes (hébergement) : 15 567 € CAF : 14 000 € Communes : 7 000 € Autres subventions publiques : 6 846 €
<b>Compagnons Bâtisseurs du Languedoc Roussillon</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre une action d'auto réhabilitation accompagnée, visant l'amélioration des conditions d'habitat et le maintien dans leur logement des ménages (locataires ou propriétaires occupants).	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier  CAHM CABM  Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau	326 234 €	<b>178 950 €</b>	Etat : 13 000 € Communautés d'Agglo : 23200 € Sète Frontignan : 12 900 € CAF : 65 000 € Fondations (Bruneau et autres) : 20 056 € Participations des usagers : 3 150 € Autres : 9 978 €
<b>GEFOSAT</b> du 01/01 au 31/12	*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup et Petite Camargue  Services départementaux de l'autonomie Est et centre  CCAS partenaires	93 369 €	<b>76 569 €</b>	CAF : 16 800 €

<b>Geranto Sud</b> du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement. *Gérer 4 sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	109 189 €	<b>109 189 €</b>	Néant
--	---	--	-----------	------------------	-------

<b>Organisme et durée de la convention</b>	<b>Objectifs / public</b>	<b>Territoire d'intervention</b>	<b>Montant total du projet</b>	<b>Financement du Département</b>	<b>Co-financements</b>
<b>Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau</b> du 01/01 au 31/12	*Réaliser une action de prévention et d'accompagnement à la disposition des jeunes. *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement. *Gérer 2 appartements relais. *Mener des actions d'accompagnement socio-éducatif de socialisation et d'autonomisation. *Apporter une prise en charge spécifique et renforcée pour les jeunes suivis par la direction enfance et familles sous contrat jeunes majeurs. *Mobiliser les dispositifs d'aide au public jeune développés par le Département et instruire les demandes : Mesures Jeunesse logement et Cap Jeune. *Mettre en place un «Service Logement» comprenant : - une permanence - la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement - la gestion de 2 sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Haut Languedoc Ouest Hérault	154 799 €	<b>67 768 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 6 243 € Direction régionale jeunesse sport cohésion sociale : 7 107 € CAF : 12 000 € Commune de Sète : 6 000 € Contrat de commune Sète : 14 500 € Com Agglo Bassin de Thau : 13 896 € Action logement 1% : 3 000 € Participations des usagers (hébergement) : 24 285 €
<b>Habitat et Humanisme</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer des logements temporaires : 13 sous-locations simples 5 sous-locations à bail glissant	Béziers	60 249 €	<b>51 507 €</b>	CAF : 5 000 € Commune de Béziers : 750 € Fonds propres : 2 992 €
<b>IFIIP</b> du 01/01 au 31/12	*Gérer des logements temporaires : 11 appartements relais 2 sous-locations à bail glissant	Agde	106 882 €	<b>43 637 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 38 025 € Etat - Emplois aidés : 7 700 € Participation des usagers (hébergement) : 17 520 €
<b>ISSUE</b> du 01/01 au 31/12	*Gérer 54 logements au sein de l'hôtel social *Mettre en œuvre de mesures d'accompagnement social (recherche, installation, maintien)	St Clément de Rivière et maison départementale des solidarités Petite Camargue	418 633 €	<b>128 558 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 182 993 € Etat - Emplois aidés : 12 000 € Participation des usagers (hébergement) : 95 082 €
<b>Fédération Léo Lagrange Méditerranée</b>	*Participer au comité technique organisé par GEFOSAT et le PACT Habitat, dans le cadre du Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Eau et	Maisons départementales des solidarités Cœur	11 800 €	<b>9 374 €</b>	Commune d'Agde : 1 000 € CA Hérault Méditerranée : 696 € Etat (CGET) : 1000 €

<b>Délégation Languedoc Roussillon</b> du 01/01 au 31/12	de l'Energie (FATMEE). *Mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire	d'Hérault - Pic Saint Loup, du Biterrois, Haut Languedoc Ouest Hérault et la commune de Béziers			
---	--	---	--	--	--

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
<b>Soliha Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat. *Gérer 4 sous locations à bail glissant.	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	79 613 €	<b>46 108 €</b>	Sonergia : 13 753€ Action logement adapté : CAF/ (Allocation logement) : 1 736 € Participations des usagers (hébergement) : 8 016 €
<b>Relais du cœur</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre 5 logements en sous-location simple à disposition des publics prioritaires du PDALHPD.	Communes de Montady et Béziers	33 770 €	<b>2 475 €</b>	CAF : 17 000 € Participations usagers (hébergement) : 6 000 € Fonds propres : 8 295 €
<b>SUS</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des ménages en difficulté, pour les aider à rechercher, à s'installer ou à se maintenir dans un logement autonome. *Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion ou du logement adapté : 16 appartements relais et 6 sous-locations à bail glissant.	Maison départementale des solidarités de l'Etang de Thau	230 648 €	<b>113 096 €</b>	Etat : Allocations logement temporaire (ALT) : 57 907 € Etat : emplois aidés : 4 005 € Participation des usagers (hébergement) : 55 140 € Autres : 500 €
<b>UDAF</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (maintien, accédant à la propriété, prévention des expulsions).	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	196 530 €	<b>196 530 €</b>	Néant
<b>TOTAL</b>				<b>1 668 222 €</b>	-

### 3- Le développement social local (DSL) et la médiation gens du voyage

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
<b>AIVS Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). *Favoriser l'insertion et la promotion par le logement des ménages en difficultés grâce à une gestion locative adaptée.	Département Hérault	284 900 €	<b>36 900 €</b>	Etat : 80 000 € CAF : 50 000 € Commune de Montpellier : 4 000 € Métropole : 4 000 € CA Hérault Med : 4 000 € CA Bassin Thau : 7 000 € Vallée de l'Hérault : 6 000 € Honoraires : 93 000 €
<b>ADIL</b> (mission générale) du 01/01 au 31/12	*Apporter un conseil complet neutre et professionnel à l'ensemble des ménages que ce soit dans le cadre de : - l'accession à la propriété - les rapports locatifs entre propriétaires et locataires - l'investissement locatif - l'amélioration de l'habitat - le droit au logement *Faire bénéficier, aux services du dé-	Département Hérault	595 000 €	<b>163 400 €</b>	Etat : 111 000 € CAF et MSA : 29 300 € Communes et EPCI : 101 300 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 23 000 € Centre Départemental d'Accès aux Droits : 3 000 € Action logement : 135 500 € Subventions privées : 14 810 €

partement de l'Hérault, de son expertise sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement.				Autres : 13 690 €
--	--	--	--	-------------------

Organisme et durée de la convention	Objectifs / public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Financement du Département	Co-financements
<b>ADIL</b> (Observatoire) du 01/01 au 31/12	*Actualiser les indicateurs spécifiques en fonction des nouvelles orientations données par l'Etat et le Conseil départemental, dans le cadre du PDALHPD *Suivre l'évolution des marchés de l'habitat et des problématiques du logement concernant plus particulièrement le parc privé en collaboration avec les services du Conseil départemental et réaliser les études et analyses nécessaires. *Actualiser et analyser les indicateurs de suivi du Programme Départemental de l'Habitat *Proposer 3 notes d'information semestrielle dont le contenu sera validé par le comité permanent de l'observatoire Produire une étude annuelle dont le sujet sera défini par le comité technique de l'observatoire	Département Hérault	114 000 €	<b>DGA SD</b> <b>24 300 €</b>  <b>DGA AT</b> <b>24 300 €</b>  <b>Total Département :</b> <b>48 600 €</b>	Etat : 30 000 € communes et EPCI : 29 200 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 5 000 € Autres : 1 200 €
<b>Face Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien).	Montpellier	14 670 €	<b>6 400 €</b>	DDCS : 3 000 € Emplois aidés : 1 670 € Fonds propres : 3 000 € Autres : 600 €
<b>GAMMES</b> du 01/01 au 31/12	*Gérer le flux des gens du voyage *Assurer une médiation	Département Hérault	70 000 €	<b>20 000 €</b>	Etat : 30 000 € MMM : 20 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>275 300 €</b>	-

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Vincent Gaudy ne prend part ni au vote ni aux débats :

- d'approuver la contribution 2019 du Département au Fonds solidarité logement (FSL) dont la gestion est confiée à la CAF Hérault, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Logement-Aides à la personne » (20P112)** opération « Fonds solidarité logement » (20P112O002) enveloppe EPF/dépenses de fonctionnement - Subventions annuelles (20P112E01) nature analytique 65-/6556-72 (NATANA 681) pour un montant de 3 116 000 € ;
- de répartir les financements aux organismes précités au titre du FSL – aides indirectes pour un montant de **1 668 222 €** - les crédits sont gérés par la CAF dans le cadre du FSL abondé par la contribution du Département ;
- de répartir les financements aux organismes précités au titre du développement social local (DSL) et de la médiation gens du voyage, les crédits nécessaires sont inscrits :
  - o **au programme « Logement-Aides à la personne » (20P112)** opération « Actions territorialisées logement » (20P112O001) enveloppe EPF, Dépenses de fonctionnement – Subventions annuelles (20P112E03) :
    - nature analytique 65-/6574-58 (NATANA 726) pour un montant de 231 000 €
    - nature analytique 65-/6574-72 (NATANA 730) pour un montant de 20 000 €
  - o **au programme « Partenaires secteur de l'habitat » (20P035)** opération observatoire départemental de l'habitat (20P035O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P035E01) nature analytique 011/617-72 « études et recherches » (NATANA 54) pour un montant de 24 300 € ;

- d'autoriser le Président Du Conseil Départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251435-DE-1-1

---

Délibération n°CP/171218/D/101

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle infantile (PMI) - actions de soutien à la parentalité des Maisons départementales des solidarités (MDS) - renouvellement des conventions pour 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Depuis l'année 2000, une enveloppe financière est votée pour financer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire des Maisons départementales de la solidarité (MDS). Ces actions sont renouvelées et inscrites sur le dispositif de soutien à la parentalité du budget de la Protection maternelle infantile, lorsque le bilan s'avère positif et que la MDS concernée en souhaite la poursuite.

Il vous est proposé pour l'année 2019, le renouvellement de 22 conventions, dont les projets sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens Indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Adages Espace Famille</b>  <b>34090 MTP</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 10 semaines à 4 ans	Réservation de 2 places par demi-journée en structure multi-accueil.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  <b>2017</b> : 14 enfants ont pu bénéficier d'un accueil	47 900 €	<b>10 559 €</b>	Commune de Montpellier : 9 704 € CNAF : 15 751 € Etat : 1 146 € Part. usagers : 4 705 € Manifestations : 1 108 € Produits exceptionnels : 912 € Fonds européens : 2 081 € Participations des adhérents : 1 934 €

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens Indicateurs	Montant global de	Montant financé par le	Autres financements
----------------------	---------------------	-----------------------------------	----------------------	---------------------------	---------------------

			<b>l'action</b>	<b>département</b>	
<p><b>Gutenberg – Grabels</b></p> <p><b>34790 Grabels</b></p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2019</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans</p>	<p>Accueil et observation clinique des enfants fréquentant la consultation PMI au sein de l'espace communal du quartier de la Valsière à Grabels.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions sur la parentalité,</li> <li>- Développer des activités pour la petite enfance,</li> <li>- Favoriser une dynamique de Réseau.</li> </ul> <p><b>2017 :</b> 158 passages dont 89 enfants - 12 séances. En moyenne 7 enfants par séance</p>	<p>3 070 €</p>	<p><b>2 550 €</b></p>	<p>Commune de Grabels : 520 €</p>
<p><b>Les Bout'choux</b></p> <p><b>34660 Cournonterral</b></p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2019</i></p>	<p>Enfants de 2 mois à 4 ans et leurs parents Canton de Pignan</p>	<p>Réservation de 2 places en structure d'accueil.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Aider les familles ayant des difficultés relationnelles, éducatives et sociales à assumer leurs fonctions parentales.</p> <p><b>2017 :</b> 17 enfants accueillis</p>	<p>32 619 €</p>	<p><b>9 780 €</b></p>	<p>CAF : 12 467 € Part. adhérents : 40 € Commune Cournonterral : 1 709 € Etat (emplois aidés) : 3 948 € Transfert de charges : 462 € Subvention de fonctionnement : 4 213 €</p>
<p><b>La Locomotrice</b></p> <p><b>34230 Pouzols</b></p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2019</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois Pignan</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents,</li> <li>- Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger,</li> <li>- Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant.</li> </ul> <p><b>2017 :</b> 42 séances - 25 enfants orientés soit 144 actes</p>	<p>6 376 €</p>	<p><b>3 626 €</b></p>	<p>CAF : 2 750 €</p>
<p><b>Les Cabrioles</b></p> <p><b>34570 Murviel les Montpellier</b></p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2019</i></p>	<p>Enfants de 3 mois à 4 ans</p>	<p>Réservation d'une place en structure d'accueil.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Permettre un accueil occasionnel ou régulier dans une structure multi-accueil d'enfants pour lesquels les familles rencontrent des difficultés importantes soit de garde, soit d'ordre financier soit de parentalité.</p> <p><b>2017 :</b> 10 enfants accueillis</p>	<p>16 753 €</p>	<p><b>4 500 €</b></p>	<p>CAF : 9 860 € Etat : 842 € (emplois aidés) Transfert de charges : 192 € Produits exceptionnels : 28 € Commune de Murviel lès Montpellier : 1 331 €</p>

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens Indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b> <b>34230 Pouzols</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Pézenas	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2017</b> : 44 séances - 23 enfants orientés soit 132 actes	5 764 €	<b>3 164 €</b>	CAF : 2 600 €
<b>Les Amis de l'enfance</b> <b>34120 Pézenas</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 3 mois à 6 ans des écoles, de la crèche municipale et leurs parents  Pézenas	Proposer des espaces de paroles, de rencontres avec les familles en vue de renforcer les liens avec les différents partenaires et ainsi prévenir les difficultés en créant du lien social dans l'ensemble des institutions, favoriser les relations école/familles pour améliorer la réussite scolaire des enfants.  <u>Objectifs :</u> - Accompagner et aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, - Faire entrer la lecture-plaisir dans les habitudes familiales, - Rendre les parents partenaires des institutions.  <b>2017</b> : 17 ateliers, 86 enfants	4 500 €	<b>3 000 €</b>	Commune de Pézenas : 500 €  Education nationale : 250 €  Produits financiers : 500 €  CAF : 250 €

**Maison départementale des solidarités Hauts Languedoc Ouest Hérault – STPMI Hauts Languedoc Ouest Hérault**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens Indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b> <b>34230 Pouzols</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Bédarieux	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2017</b> : 44 séances- 18 enfants orientés soit 142 actes effectués	6 483 €	<b>3 063 €</b>	CAF : 3 250 €  Commune de Bédarieux : 170 €

**Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault Pic-St-Loup - STPMI Cœur d'Hérault**

Intervenant	Population	Objectifs & moyens	Montant	Montant	Autres financements
-------------	------------	--------------------	---------	---------	---------------------

Durée	visée	indicateurs	global de l'action	financé par le département	
<b>La Locomotrice</b> <b>34230 Pouzols</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Clermont l'Hérault – Lodève)	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2017</b> : 88 séances réalisées - 41 enfants reçus	10 487 €	<b>6 087 €</b>	CAF : 4 400 €

#### Maison départementale des solidarités Petite Camargue - STPMI Petite Camargue

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Ludothèque Prêt à jouer</b> <b>34400 Lunel</b>  <i>10 janvier au 20 décembre 2019</i>	Enfants de 3 mois à 3 ans et leurs parents	Mise en place d'ateliers d'éveils corporels.  <u>Objectifs :</u> Soutenir et accompagner le couple parent-enfant pendant les grandes étapes du développement psychologique et physiologique de l'enfant par le jeu de pratiques corporelles, optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2017</b> : 44 séances réalisées avec 376 présences soit 41 familles	12 500 €	<b>7 135 €</b>	CAF : 5 365 €
<b>Jouons en Ludothèques</b> <b>34070 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Accueil femmes enceintes et parents bébés	Mise en place d'ateliers proposant une écoute des problématiques amenées par les parents.  <u>Objectifs :</u> Accompagnement des femmes enceintes, des parents et des enfants jusqu'à l'âge de la marche et écoute des problématiques rencontrées par les futurs parents et les parents, échanges autour de la relation parents-bébé, prévention précoce des dysfonctionnements relation parents enfants  <b>2017</b> : 46 séances : 354 enfants présents soit 8 enfants/séance	11 750 €	<b>4 350 €</b>	CAF : 5 100 €  Communauté de communes Pays de l'Or : 2 300 €

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
----------------------	------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------------	---------------------

<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> soutenir la relation parent-enfant, d'accompagner les échanges toniques et émotionnels et de proposer des expérimentations corporelles variées et facilitatrices de l'organisation de la motricité chez le nourrisson et l'enfant de moins de 3 ans.  <b>2017</b> : 32 enfants concernées - 140 actes effectués	4 700 €	<b>2 350 €</b>	CAF : 2 350 €
---	---	---	---------	----------------	---------------

**Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Foch, Albert 1<sup>er</sup> et Devèze/Sérignan**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Ligue de l'enseignement</b>  <b>34000 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 0 à 4 ans	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants  <b>2017</b> : 33 familles ont participé aux ateliers	29 100 €	<b>14 500 €</b>	REAAP CAF : 14 600 €

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Saint Martin - Lattes**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>J'ose Lire et Clair de Plume</b>  <b>34080 MTP</b>  <i>15 février au 31 décembre 2019</i>	Population du quartier des Aubes, Pompignane. Projet intergénérationnel  - Petite enfance (crèches, assistantes maternelles)  - Ecoles, CLSH  - Maison de Retraite, Club du 3 <sup>e</sup> âge	Projet contes intergénérationnel : rencontres régulières autour d'ateliers, de sorties ou de spectacles.  <u>Objectifs :</u> - sensibiliser l'enfant à l'écoute et favoriser l'acquisition du langage,  Développer les liens intergénérationnels et le partenariat entre les divers établissements du territoire Aubes / Pompignane en proposant une ouverture culturelle.  <b>2017</b> : 201 enfants concernés : accompagnés par le personnel des crèches, assistants maternel(le)s – 13 séances réalisées	3 100 €	<b>1 400 €</b>	Commune de Montpellier : 1 700 €

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Mental'ô</b> <b>34470 Pérols</b>  <i>07 janvier au 31 décembre 2019</i>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental	Activités aquatiques animées par une éducatrice sportive, suivi d'un goûter avec l'équipe : puériculture ou éducatrice de jeunes enfants.  <u>Objectifs :</u> Accompagner de manière précoce les parents dans la parentalité, Rompre avec l'isolement, Tisser du lien social.  <b>2016/2017</b> : 15 adultes accompagnants et 14 enfants présents	2 486 €	<b>2 486 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Commune de Montpellier</b> <b>34000 MTP</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leurs enfants de 6 mois à 4 ans	Réservations de 4 places d'accueil en halte-garderie.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales  <b>2017</b> : 3 places réservées en haltes garderie et une en crèche - accueil de 20 enfants de 6 mois à 4 ans répartis sur 7 multi-accueils municipaux du territoire	80 980 €	<b>13 000 €</b>	Prestations de services CNAF : 21 656 €  Commune de Montpellier : 45 406 €  Participation des usagers : 918 €
<b>Jouons en Ludothèques</b> <b>34070 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de prévention des difficultés du langage chez l'enfant de moins de 3 ans.  <u>Objectifs :</u>  la prévention des troubles du langage, de la communication et du développement chez le jeune enfant en sensibilisant les parents à l'intérêt d'échanger en précocité avec leur enfant,  le soutien au lien familial et à l'attachement parent-enfant dans un climat convivial d'activités autour de la voix, du chant et de la musique approche ludique et universelle.  <i>Nouvelle action avec cette association : 8 enfants maximum par séance</i>	4 100 €	<b>4 100 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire

Intervenant	Population	Objectifs & moyens	Montant	Montant	Autres financements
-------------	------------	--------------------	---------	---------	---------------------

Durée	visée	indicateurs	global de l'action	financé par le Département	
<b>Commune de Castelnaud le Lez</b>  <b>34170 Castelnaud le Lez</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales	51 371 €	<b>1 500 €</b>	CAF : 21 012 €  Prestations des usagers : 9 106 €  Commune de Castelnaud le Lez : 19 753 €
<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Mères et enfants	Travail sur le lien mère-enfant et les problématiques liées à la séparation freinant les possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle.  <u>Objectifs :</u> Préparer précocement et favoriser autant que possible la séparation mère-enfant pour permettre aux femmes de se réinsérer plus rapidement.  <b>2017</b> : en moyenne 4,2 femmes par séance	6 250 €	<b>3 750 €</b>	CAF REAAP : 2 500 €

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson et Jacou/Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Petits et Grands</b>  <b>34070 MTP</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Parents et leur bébé	Mise en place d'ateliers massages bébé dans le cadre de l'appui parental.  <u>Objectifs :</u>  - Rendre accessible aux familles en difficulté sociale et/ou psychologique une méthode simple et compréhensible par tous, soutenant la relation avec leur bébé,  - Apporter à ces familles un moyen et un temps concourant à leur bien être  <i>Nouvelle action en novembre 2018</i>	2 460 €	<b>2 460 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités Etang de Thau

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
----------------------	------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------------	---------------------

<b>CCAS de Sète</b>  <b>34200 Sète</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap, leurs parents et les professionnels de la petite enfance	Développement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Sète.  <b>Année scolaire 2016-2017</b> : 8 enfants diagnostiqués, 5 en cours de diagnostic et 8 en observation.	40 623,04 €	<b>5 000 €</b>	Centre Communal d'Action Sociale de Sète : 16 061,52 €  CAF : 16 061,52 €  Commune de Sète : 500 €  Etat : 3 000 €
---	---	---	-------------	----------------	--

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Jouons en ludothèques</b>  <b>34070 MTP</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2019</i>	Jeunes enfants	Accueillir à la maison de l'enfance et de la famille de jeunes enfants par une éducatrice pour permettre à des mères de suivre des cours d'alphabétisation.  Objectifs : - Permettre à des mères de jeunes enfants de suivre des cours d'alphabétisation, - Permettre aux enfants pendant ce temps d'être accueillis par des professionnels, - Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant  <i>Nouvelle action en novembre 2018</i>	6 100 €	<b>6 100 €</b>	

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **114 460 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E03) du budget départemental de l'exercice 2019 :
  - o nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) – Associations pour **94 960 €**,
  - o nature analytique 65-/65734-41 (NATANA 1258) – Communes pour **14 500 €**,
  - o nature analytique 65-/65737-41 (NATANA 1285) – CCAS pour : **5 000 €** ;
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
 Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251442-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/171218/D/102

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de protection maternelle infantile (PMI) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre des consultations préventives de pédiatrie menées par les services de la protection maternelle et infantile (PMI), l'observation des compétences motrices et relationnelles des enfants est un outil important de prévention, complémentaire à l'examen pédiatrique mené par les médecins et les puéricultrices du Département.

Ce triple regard sur le développement des enfants et leur famille permet de proposer très tôt un soutien à la relation parents-enfants. En outre, cela permet de préparer l'enfant et sa famille, afin que l'examen médical se déroule dans des conditions optimales.

Des partenaires associatifs ou institutionnels du Département assurent ces interventions en salle d'attente et un temps de liaison formalisé entre l'intervenant et l'équipe des services territoriaux PMI (STPMI) est organisé régulièrement, dans le respect du secret médical pour les situations qui le méritent.

Le renouvellement des conventions avec ces intervenants vous est proposé pour l'année **2019** dans le tableau synthétique suivant :

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>association « Jouons en Ludothèques »</b> Intervention dans 24 lieux de consultations pédiatriques des STPMI : Mosson, Cévennes, Ecusson, Ovalie-Pignan, Jacou-Millénaire, Saint Martin-Lattes, Petite Camargue, Etang de Thau, Cœur d'Hérault, Vallée de l'Hérault,	séances : 1077 fréquentation : 8 687 enfants	<b>285 000 €</b>	<b>267 300 €</b>	CAF REAAP <b>17 700 €</b>
<b>association « la Locomotrice »</b> pour la consultation pédiatrique du STPMI Cœur d'Hérault	séances : 42 fréquentation : 372 enfants	<b>8 918 €</b>	<b>8 918 €</b>	-
<b>association « Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs » (UFCV) Languedoc Roussillon</b> pour les consultations pédiatriques des STPMI Devèze-Sérignan, Foch, Albert 1er	séances : 224 fréquentation : 1 484 enfants	<b>37 202 €</b>	<b>36 950 €</b>	UFCV <b>252 €</b>
<b>centre communal d'action sociale de Frontignan</b>	séances : 45 fréquentation :	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
pour la consultation pédiatrique de Frontignan du STPMI Etang de Thau	233			
<b>centre communal d'action sociale de Sète</b> pour la consultation pédiatrique de l'île de Thau du STPMI Etang de Thau	séances : 33 fréquentation : 234 enfants	<b>9 663 €</b>	<b>8 000 €</b>	CCAS <b>1 663 €</b>

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **327 168 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E03) du budget départemental de l'exercice 2019 :
  - o nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) – Associations pour **313 168 €**,
  - o nature analytique 65-/65737-41 (NATANA 1285) – CCAS pour : **14 000 €** ;
  
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251445-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/103

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Hébergement et accompagnement des mères isolées, des jeunes en contrat jeune majeur et des mineurs non accompagnés.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du code de l'action sociale et des familles fixant les missions de l'aide sociale à l'enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées, en partenariat avec des associations.

Et conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021, la direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités (MDS), identifie des actions sur le **champ de la prévention, de l'accompagnement et de l'hébergement des jeunes et des familles. Il s'agit notamment des actions visant à :**

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc...
- l'accompagnement des Mineurs non accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge,
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

## 1- Les actions d'accompagnement des familles

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Foyer de la Jeune Fille (HABITAT JEUNES)</b> - 34000 Montpellier - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse	Assurer la protection des enfants en proposant un service d'accueil d'urgence et d'hébergement (4 appartements de type T2 à Montpellier)	14 600 €	<b>14 600 €</b>	-
<b>ISSUE</b> - <b>19 rue Saint Claude</b> <b>34000 Montpellier</b> - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse. Mères isolées victimes de violence	L'association ISSUE s'engage à proposer un hébergement en chambres d'hôtels et/ou en résidence hôtelière à vocation sociale. Le dispositif correspond à 60 places réparties en 2 chambres d'hôtel et 20 appartements (7 T1 et 9 T3) sur deux sites Montpellier et Vendargues (résidence hôtelière à vocation sociale).	447 927	<b>440 000 €</b>	- Emplois aidés Etat : 1927 € - Participation des familles : 6 000 €
<b>GESTARE</b> - <b>4 rue de Verdun</b> <b>34000 Montpellier</b> - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse. Mères isolées victimes de violence	Femmes isolées avec enfants à naître ou âgés de moins de 3 ans du territoire de l'agglomération de Montpellier élargie (11 familles, une trentaine de personnes y compris les enfants). Hébergement et accompagnement	144 013 €.	<b>40 000 €</b>	M- Métropole : 42 064 € A- Autres : CAF + Participation résidents : 61 949 €
<b>EMILE CLAPAREDE</b> - 24, Bd Mal de Lattre de Tassigny 34500 Béziers - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse. Mères isolées victimes de violence	L'association Emile Claparède s'engage à proposer un hébergement dans des appartements qui sont au nombre de 14 (T1 bis au grand T2), ils sont meublés et équipés. Femmes isolées avec enfants à naître ou âgés de moins de 3 ans. Ou victimes de violence. Hébergement et accompagnement	216 530 €.	<b>147 000 €</b>	- - Participation des familles : 63 000 € R- Reprise sur Amort. Et prov. : 2 000 € - - Transfert de charges : 4 530 €
<b>TOTAL des actions d'hébergement d'urgence</b>				<b>641 600 €</b>	

## 2- Les actions en faveur de l'accueil et l'orientation des mineurs non accompagnés et Habitat Jeune (Hébergement FJT)

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'ac-	Montant financé par le Départe-	Autres financements
-------------	------------------	---------------------	-------------------------	---------------------------------	---------------------

			tion	ment	
<b>EMILE CLAPAREDE</b> - 24, Bd Mal de Lattre de Tassigny 34500 Béziers - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	Accueil et un accompagnement de 10 jeunes majeurs. Et de 15 mineurs non accompagnés dans les procédures administratives	L'opérateur <b>Emile Claparède de la Ville de Béziers</b> propose un accueil et un accompagnement de 10 jeunes majeurs au sein du FJT Emile Claparède et de la Résidence E. AÏN à Béziers.  De plus l'association <b>Emile Claparède de la Ville de Béziers</b> accompagne les 15 mineurs non accompagnés dans les procédures administratives : constitution des papiers d'identité, préparation des dossiers en vue d'une demande d'asile ou de carte de séjour auprès des autorités compétentes (OFPRA ou Préfecture). L'hébergement est financé par le Foyer Départemental de l'Enfance	581 190 €.	<b>209 580 €</b>	- Foyer Départemental de l'Enfance : 370 480€ - Autres : 1 130 €
<b>Foyer de la Jeune Fille (HABITAT JEUNES CASTEL-LANE)</b> - 34000 Montpellier - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	15 jeunes majeurs héraultais.	Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes en CJM avec le conseil départemental de l'Hérault, à partir d'un logement en résidence Habitat Jeunes.	109 500 €	<b>109 500 €</b>	
<b>EMILE CLAPAREDE</b> - 24, Bd Mal de Lattre de Tassigny 34500 Béziers - Du 01/01/19 Au 31/12/2019	18 jeunes en Contrat Jeune Majeur	L'opérateur <b>l'association Emile Claparède</b> propose une action de prévention et d'accompagnement qui vise à mettre à la disposition des jeunes des moyens qui permettent directement ou indirectement de favoriser leur insertion dans la vie sociale. Ce sont 18 jeunes en Contrats Jeunes Majeurs. Logement et accompagnement éducatif dans la continuité de leur minorité, visant : leur insertion sociale, l'accompagnement aux démarches de régularisation si nécessaire, l'insertion professionnelle.	1 001 750 €	<b>63 500 €</b>	-Participation des usagers et autres : 771 360 € - FONJEP + AGLS : 42 770 € V- Ville de Béziers : 15 000 € -- CAF (Actions logement) : 109 120 €
<b>TOTAL des actions Foyer Jeunes Travailleurs</b>				<b>382 580 €</b>	

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité des voix exprimées (une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre, Guillaume Fabre ; et une abstention du Groupe Défendre l'Hérault, Franck Manogil) :

- D'approuver l'attribution de **1 024 180 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Enfance et famille » (20P091)**, opération « Actions de prévention » (20P091O001) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P091E04) :
  - o nature analytique 65-/6574-51 (NATANA 725) – Associations pour **1 024 180 €**,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251446-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/104

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2019**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des outils importants de prévention pour les familles avec de jeunes enfants. Ils concernent les parents avec des enfants de moins de 6 ans. Ils ont pour but d'accompagner les familles dans leur parentalité, dès la naissance et dans toutes les étapes à franchir, lorsque les enfants grandissent

Ces lieux ouverts à tous les publics, sont notamment fréquentés par les usagers des Maisons départementales des solidarités.

Les objectifs sont de soutenir la relation parents-enfants et d'en prévenir les dysfonctionnements, de rompre l'isolement des familles en favorisant les échanges et d'ébaucher une forme de socialisation. Ils jouent aussi un rôle de relais d'information concernant les modes d'accueils de la petite enfance ou peuvent orienter les parents vers les lieux et professionnels adaptés à leurs besoins.

Les associations **le Baobab, Jouons en Ludothèques, la Locomotrice, Pause Goûter, UFCV, Grandir Ensemble, Terre Contact, Gutenberg-Grabels, les Neuf Fiefs**, les centres communaux d'action sociale (CCAS) de **Mèze, Castries**, et **Sète**, la commune de **Clapiers**, les communautés de communes **Sud Hérault, du Minervois au Caroux, la Domitienne** assurent l'animation de lieux d'accueil enfants-parents.

Il vous est proposé **pour l'année 2019, le renouvellement des conventions** relatives au fonctionnement de ces **lieux d'accueil enfants parents** qui sont **cofinancés par le Département**. Les différents lieux, les indicateurs annuels issus des rapports d'activité 2017 et les cofinancements sont décrits synthétiquement dans le tableau suivant :

**Intervenant : Association le Baobab**

LAEP	Population visée	Indicateurs	Montant	Montant	Autres
------	------------------	-------------	---------	---------	--------

		Annuels	global de l'action	financé par le Département	financements
Lunel (centre-ville et Vauban) Montpellier (Croix d'Argent, Antigone, Boutonnet, Voltaire Mosson)	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>292 séances Lunel :</b> 1 105 adultes 1 098 enfants <b>Montpellier</b> 2 125 adultes 2 025 enfants	<b>74 450 €</b>	<b>19 000 €</b>	CAF prestations de service : 22 000 € Etat REAAP : 6 800 € commune de Montpellier : 21 300 € commune de Lunel : 5 000 € part usagers : 350 €

**Intervenant : Association Jouons en Ludothèques**

LAEPS	Population visée :	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Sindbad » Pergola-Petit Bard Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Petit-Bard, Pergola, Celleneuve.	<b>44 séances :</b> 339 adultes 457 enfants	<b>283 600 €</b>	<b>119 900 €</b>	CAF Hérault (prestations de service) 83 500 €
« Coccinelle » Ovalie Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Mas de Bagnères, Croix d'Argent, Mas Drevon, Ovalie et quartier des Grisettes.	<b>38 séances :</b> 550 adultes 622 enfants			mutualité sociale agricole 600 € CAF Gard 300 € CD Gard 700 €
« Galipettes » Gignac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gignac et des communes environnantes	<b>42 séances :</b> 528 adultes 700 enfants			communauté d'agglomération du Pays de l'Or 16 600 €
« Les Alizés » Carnon et la Grande Motte	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Carnon et la Grande Motte	<b>39 séances :</b> 228 adultes 242 enfants			communauté de communes Grand Pic St Loup 19 350 €
« Les Lucioles » St Mathieu de Trévières	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Saint Mathieu de Trévières et communes environnantes	<b>48 séances :</b> 365 adultes 437 enfants			<u>communes</u> Montpellier 7 650 € Prades le Lez 4 550 € Puissalicon 3 150 € Gigean 1 200 € St André de Sangonis 3 350 € Cournonterral 2 650 € St Georges d'Orques 600 € Lattes : 14 700 € Baillargues : 4 800 €
« A la Ronde » Saint Georges d'Orques	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Georges d'Orques et des communes environnantes	<b>40 séances :</b> 230 adultes 299 enfants			
« La Farandole » Mauguio	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Mauguio et des communes environnantes	<b>48 séances :</b> 639 adultes 775 enfants			
« A la Ronde » Cournonterral	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Cournonterral et des communes environnantes	<b>44 séances :</b> 292 adultes 405 enfants			
« Les Lutins » Prades le Lez	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Prades le Lez et des communes environnantes	<b>49 séances :</b> 441 adultes 574 enfants			
« Les Canaillous » Gigean	Futurs parents, parent et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gigean et des communes environnantes	<b>50 séances :</b> 341 adultes 455 enfants			
« Les P'tits loups du Pic » St Martin de Londres	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Martin de Londres et des communes environnantes	<b>78 séances :</b> 679 adultes 873 enfants			
« Les P'tits loups du Pic » Ganges	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Ganges et des communes environnantes	<b>36 séances :</b> 233 adultes 233 enfants			

« Parent' ailes » St André de Sangonis	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St André de Sangonis et des communes environnantes	<b>45 séances :</b> 437 adultes 562 enfants			
« Les Petits pas » Puissalicon	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Puissalicon et des communes environnantes	<b>50 séances :</b> 363 adultes 403 enfants			
« Etoiles Filantes » Lattes	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Lattes et des communes environnantes	<b>46 séances :</b> 328 adultes 386 enfants			
« Saint Gély du Fesc »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Gély du Fesc et des communes environnantes	<b>42 séances :</b> 203 adultes 247 enfants			
« Baillargues »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Baillargues et des communes environnantes	<b>ouverture</b> 17/09/18 <b>2019</b> : prévu 8 enfants par séance et 33 séances			
« Gély Figuerolles Montpellier »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de quartier cité Gély Figuerolles et des communes environnantes	<b>ouverture</b> 06/09/18 <b>2019</b> : prévu 10 enfants par séance et 46 séances			

**Intervenant : Association la Locomotrice**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pause Chocolat » Pézenas	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Pézenas et ses alentours	<b>37 séances :</b> 304 adultes 266 enfants	<b>13 621 €</b>	<b>7 370 €</b>	CAF 3 401 € commune de Pézenas 2 850 €
« Pomme Reinette » Montagnac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Montagnac et ses alentours	<b>33 séances :</b> 254 adultes 186 enfants	<b>11 790 €</b>	<b>5 728 €</b>	CAF 2 862 € commune de Montagnac 3 200 €
« Tom Pouce » Clermont l'Hérault	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Clermont et ses alentours	<b>66 séances :</b> 562 adultes 674 enfants	<b>19 566 €</b>	<b>3 714 €</b>	CAF prestations de service 5 852 € communauté de communes du Clermontais 10 000 €

**Intervenant : Association Pause goûter**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pause Goûter Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Montpellier et communes limitrophes	<b>220 séances :</b> 1429 adultes 1352 enfants	<b>34 030,80 €</b>	<b>8 500 €</b>	CAF prestations de service 10 209 € commune de Montpellier 6 600 € + mise à disposition locaux 4 439,80 € participation usagers 1 335 € dons 1 670 € participation des adhérents 420 € produits exceptionnels 857 €

**Intervenant : Association UFCV**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Les Petits Pas Béziers	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Béziers	<b>93 séances :</b> 619 adultes 742 enfants	<b>12 002 €</b>	<b>7 000 €</b>	CAF prestations de service 4 740 € auto financement 262 €

**Intervenant : Association Grandir Ensemble**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Le Petit Trianon St Gervais sur Mare	Futurs parents et leurs enfants de 0 à 3 ans de St Gervais et des communes environnantes	<b>70 séances</b> 278 adultes 247 enfants	<b>23 355 €</b>	<b>4 200 €</b>	CAF prestations de service 11 365 € Autres prestations de service 300 € Etat (emploi civique) 940 € commune St Gervais 1 000 € + mise à disposition local 5 000 € MSA 400 € participation des adhérents 150 €

**Intervenant : Association Terre Contact**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas LAEP itinérant	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans territoire du Lodévois-Larzac	<b>87 séances :</b> 601 adultes 714 enfants	<b>57 260 €</b>	<b>7 950 €</b>	CAF prestations de service 16 500 € CAF FAPT 8 000 € CC Lodévois et Larzac 15 300 € Subventions privées 9 510 €

**Intervenant : Association Gutenberg Grabels**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas Grabels	Parents et leurs enfants de 0 à 5 ans Grabels et communes environnantes	153 séances 731 adultes 1140 enfants	40 500 €	1 500 €	CAF prestations de service 16 000 € CAF subvention 5 000 € Etat fonjep 3 554 € commune de Grabels 5 000 € autres produits de gestion courante 4 693 € produis financiers 800 € transfert de charges 3 953 €

**Intervenant : le Royaume des neufs fiefs**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Les Petites Coccinelles	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	95 séances 1365 enfants	33 000 €	6 000 €	CAF prestations de service 9 820 € CAF subvention 1 000 € commune de Neffies 7 780 € communauté de communes 500 € contribution volontaire 7 200 € participation usagers 700 €

**Intervenant : CCAS de Mèze**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Babillages Mèze	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Mèze et communes environnantes	32 séances : 327 enfants 281 adultes	10 345 €	3 000 €	CAF prestations de service 3 103 € commune de Mèze 4 242 €

**Intervenant : CCAS de Castries**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Espace Récré Castries	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Castries et communes environnantes	46 séances : 666 enfants 463 adultes	16 659 €	3 000 €	CAF prestations de service 4 935 € Commune Castries 8 724 €

**Intervenant : CCAS de Sète**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Fromentine Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>98 séances :</b> 845 enfants 891 adultes	<b>33 900 €</b>	<b>2 700 €</b>	CAF prestations de service 9 300 € CCAS de Sète 21 900 €
Villefranche Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>83 séances :</b> 196 enfants 193 adultes	<b>25 099,78 €</b>	<b>2 600 €</b>	CAF prestations de service : 7 500€ CCAS de Sète 14 999,78 €
Gabino Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>243 séances :</b> 418 enfants 304 adultes	<b>31 399,20 €</b>	<b>3 200 €</b>	CAF prestations de service 9 400 € CCAS de Sète 18 799,20 €

**Intervenant : Communauté de communes Sud Hérault**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Canal Jeu LAEP itinérant (Capestang, Cessenon sur Orb, Cruzy, Puisserguier, St Chinian, et ponctuellement Quarante)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de la communauté de communes	<b>166 séances :</b> 1 816 enfants 1 651 adultes	<b>59 576 €</b>	<b>4 500 €</b>	CAF prestations de service 17 872 € CAF CEJ 14 318 € CC Sud Hérault 22 886 €

**Intervenant : commune de Clapiers**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pirouette Clapiers	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Clapiers et communes environnantes	<b>41 séances :</b> 273 enfants 191 adultes	<b>10 850 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service 5 000 € Commune 2 850 €

**Intervenant : Communauté de communes du Minervois au Caroux**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP itinérant (St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Clapiers et communes environnantes	<b>ouverture 15/03/18 en 2019 :</b> prévu 8 à 10 enfants par séance et 40 séances pour 2019	<b>42 990 €</b>	<b>6 000 €</b>	CAF prestations de service 12 852 € Communauté de communes 24 138 €

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **218 862 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E03) du budget départemental de l'exercice 2019 :
  - nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) – Associations pour **190 862 €**,
  - nature analytique 65-/65734-41 (NATANA 1258) – Communes et intercommunalités pour **13 500 €**,
  - nature analytique 65-/65737-41 (NATANA 1285) – CCAS pour : **14 500 €** ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le	: 21 décembre 2018
Publié et certifié exécutoire le	: 21 décembre 2018
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20181217-251448-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/105

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Aide sociale à l'enfance - Soutien et accompagnement des familles, remobilisation des jeunes, insertion des jeunes, pupilles et anciens pupilles : conventions.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du code de l'action sociale et des familles fixant les missions de l'aide sociale à l'enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Et conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du Schéma départemental enfance famille, la direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités (MDS), identifie des actions sur le champ de **la prévention**. Il s'agit notamment des actions visant à :

- l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif : animation enfants/parents, ateliers éducatifs, sorties ;
- soutenir la parentalité et renforcer le lien parents enfants : points d'accueil et d'écoute individualisés, actions envers les parents les plus vulnérables rencontrant des difficultés sociales ;
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

Une convention d'objectif est établie avec chaque association. Elle peut regrouper plusieurs actions et chaque action fait l'objet d'une fiche annexe qui détaille les modalités d'exécution et les moyens mis en œuvre.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

1- Les actions d'accompagnement des familles, animation enfants/parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>La compagnie des jeux</b> - 34700 Lodève - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</p>	<p>Jeunes de 6 à 18 ans et leurs parents Enfants 720 Parents 360</p>	<p>-sensibiliser les parents à l'éveil de leurs jeunes enfants</p> <p>-favoriser un échange parents-enfants à partir du jeu</p> <p>-favoriser les échanges entre les parents</p> <p>-favoriser la découverte du patrimoine ludique</p> <p>-développer un réseau de personnes relais dans les différents lieux d'animation</p>	<p><b>94 342 €.</b></p>	<p><b>7 500 €</b></p>	<p>Prestations de services CNAF EVS : 22 500 €</p> <p>Autres produits : 5 000 €</p> <p>Etat Fonjep : 7 107€</p> <p>CGET : 4 000 €</p> <p>Emplois aidés : 3 035 €</p> <p>DDCS : 2 000 €</p> <p>Commune de Lodève : 1 500 €</p> <p>Région : 4 000 €</p> <p>Communauté de communes Lodévois et Larzac : 8 500 €</p> <p>CAF : 22 000 €</p> <p>Fonds Européens : 5 000 €</p> <p>Participation des adhérents : 2 200 €</p>
<p><b>Culture Urbaine Sans Frontières</b> - <b>34500 Sète</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.</p>	<p>Jeunes de 12 à 21 ans 10 jeunes</p>	<p>Encadrer et accompagner des jeunes de 12 à 21 ans dans l'accomplissement d'un projet artistique de décoration urbaine sur le territoire de l'agence départementale Bassin de Thau</p>	<p><b>10 000 €</b></p>	<p><b>Département de l'Hérault 5 500 € dont :</b></p> <p>Enfance et famille : 4 000 €</p> <p>Innovation et développement social 1 500 (FAJ)</p>	<p>Contrat de ville Frontignan : 1000€</p> <p>Etat (CGET) : 1 500 €</p> <p>CAF REAAP : 2 000 €</p>
<p><b>Ligue de l'Enseignement de l'Hérault</b> - <b>Espace Parents Enfants 34070 MTP</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.</p>	<p>Toute famille résidant à :</p> <p>Lunel 40 enfants 13 familles</p> <p>Etang de Thau 27 familles</p>	<p>Amener les familles à se réinvestir dans leur fonction parentale et à favoriser leur intégration dans la cité en :</p> <p>- faciliter l'émergence et la consolidation des liens sociaux dans le cadre de la politique départementale d'insertion,</p> <p>- favoriser l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs (s) enfants (s) afin de renforcer leurs chances de réussite</p>	<p><b>53 008 €</b></p> <p><b>25 300 €</b></p> <p><b>Total 78 308 €</b></p>	<p>Action menée sur Lunel 8 000 €</p> <p>Action menée sur Sète 17 500 €</p> <p><b>Total 25 500 €</b></p>	<p>Etat CGET : 3 600 €</p> <p>Etat Emplois aidés : 3 008 €</p> <p>Commune de Lunel : 5 600 €</p> <p>CAF REAAP : 29 300 €</p> <p>Autres produits : 3 500 €</p> <p>Etat CGET : 2 300 €</p> <p>Commune de Sète : 1 000 €</p> <p>Etat Emplois aidés : 1 000 €</p> <p>CAF : 3 500 €</p>

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Coup de Pouce</b> - <b>34170 Castelnaud le Lez</b>  Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Enfants du CP à la 6ème rencontrant des difficultés scolaires. Enfants : 56 Parents : 50	Accompagner les parents dont les enfants fréquentent les activités mises en place afin de leur proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.	<b>17 200 €.</b>	5 000 €	Programme associatif territorial : 1 000 €  CAF : 3 800 €  REAAP : 1 500 €  Commune de Castelnaud Le Lez : 800 €  Participations adhérents : 100 €  Transfert de charges : 5 000 €
<b>Zadigozinc</b> - 34070 Montpellier  Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Enfants, parents familles enfants : 200 Parents : 150  Fréquentation du lieu par tout public et partenaires du réseau associatif local	Animation d'un café parents/enfants. Dans un lieu ouvert permettant des échanges entre parents et aussi à la mixité pour la mixité sociale	<b>114 265 €</b>	10 000 €	Emplois aidés : 38 185 € Etat CGET : 10 000 € CAF REAAP : 31 000 € Commune de Montpellier : 10 000 € Participation des usagers : 3 000 € Adhésions et dons : 5 000 € Autres et prestations de service : 7 000 € Produits financiers : 80 €
<b>Jouons en ludothèque</b> - <b>34070 Montpellier</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Enfants de 6 à 14 ans des quartiers Celleneuve, Petit Bard / Enfants160 Parents40  quartier Paul Valéry : enfants 40 parents.10	-ouvrir un espace d'activités ludiques pour les enfants du quartier -développer l'éveil et l'épanouissement des enfants - favoriser l'implication des parents dans les loisirs et la socialisation du jeune enfant -créer des relations familles / professionnels par les activités communes avec les enfants -participer à la dynamique de la Maison de l'enfant et de la famille en renforçant son intégration dans la vie du quartier	<b>17 534 €</b>	<b>La PERGOLA</b> 6 000 €	Etat CGET : 4 000 € CAF : 7 000 € Commune de Montpellier : 500 € Participation des usagers : 34 €
			<b>8 614 €</b>	<b>Paul Valéry</b> 2 000 €	Etat CGET : 3 000 € Commune de Montpellier : 500 € CAF : 3 000 € Participation des usagers : 114 €
<b>LASER</b> - <b>34530 Montagnac</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Familles en difficulté Soutien à la parentalité enfants : 226 Parents : 123	Accompagnement des parents dont les enfants fréquentent les activités mises en place afin de leur proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité. Lieu d'échange et de mixité intergénérationnel pour lutter contre l'isolement et favorisant le bien vivre ensemble	<b>88 726 €.</b>	10 000 €	Commune de Montagnac : 800 € Etat CGET : 2 000 € Région Occitanie : 500 € Prestations de service CNAF : 22 313€ CAF REAAP : 51 400 € Adhésions et dons : 1 713 €

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Balthazar Centre des Arts du Cirque-</b> <b>34000 Montpellier</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Le projet vise 800 personnes des territoires des Oualies et Paillade / Mosson.	-Accès aux pratiques d'activités physiques, culturelles et artistiques. -Favoriser l'accès à la citoyenneté par des pratiques d'expression et d'épanouissement à travers les arts du cirque. -Favoriser la scolarisation et l'accès aux savoir-être de base (socialisation). -Développer la prévention des risques	<b>28 000 €.</b>	<b>13 000 €</b>	État CGET : 6 000 € Commune de Montpellier : 5 000 € CAF : 4 000 €
<b>ADAGES- Espace de Vie Sociale « Le Mas des Possibles »,</b> <b>34097 Montpellier Cedex</b>  Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	une cinquantaine de famille	L'association <b>ADAGES- Espace de Vie Sociale « Le Mas des Possibles »</b> propose aux une action de soutien à la parentalité visant à accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Afin de favoriser la mixité et le lien social, les activités liées à cette action sont également ouvertes aux habitants du territoire de l'agence départementale de la solidarité d'Ovalie	<b>44 303 €</b>	<b>2 000 €</b>	Commune de Montpellier : 5 000 € DDCS : 5 000 € Prestation de services CNAF : 21 983 € CAF : 10 000 € Adhésions : 320 €
<b>APIEU</b> <b>34000 Montpellier</b>  Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	30 parents et 40 enfants sont visés par le projet.	-Fédérer les parents autour de projets à l'échelle de l'école, du quartier. -Susciter la confiance entre les professionnels et les parents. -Associer les parents aux projets éducatifs. -Favoriser la réflexion familiale sur des enjeux de santé publique. -Sensibiliser les parents à la diversité des produits alimentaires, leur saisonnalité.	<b>23 007 €.</b>	<b>7 500 €</b>	État CGET : 7 500 € CAF : 4 000 € Autofinancement : 4 007 €
<b>Grand'dire ensemble -</b> <b>34700 Lodève</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Parents d'enfants de tous les âges, grands-parents, professionnels en relation éducative avec des enfants	Proposer des ateliers de rencontre et de formation pour les parents d'enfants de tous les âges. Sous diverses formes, les ateliers visent à former les parents à une éducation bienveillante en leur apportant des outils pratiques, concrets et accessibles ainsi des connaissances concernant le développement de l'enfant et de ses besoins.	<b>29 300 €</b>	2 500 €	CAF : REAAP : 10 000 € Commune de Montpellier : 1 500 € Prestations de services : 5 000 € Participation des usagers : 8 000 € Adhésions : 1 700 € Transfert de charges : 600 €
<b>AFFB</b> - 34500 Béziers - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	10 parents par familles et 100 familles	proposer une action d'animation collective des familles qui vise à la socialisation et l'intégration sociale en direction de mineurs et de leur famille.	<b>51 583 €.</b>	10 000 €	CGET : 2 000 € CABM Contrat de ville : 1 100 € Commune de Béziers : 15 700 € CAF de l'Hérault : 21 983 € Adhésion : 800 €
<b>TOTAL Opération 20P091O001 Actions de prévention NATANA 725</b>				<b>105 000 €</b>	
<b>TOTAL Opération 20P109O002 Fonds d'aide aux jeunes NATANA 680</b>				<b>1 500 €</b>	

## 2- Les actions de soutien à la parentalité renforcé : actions envers les parents vulnérables rencontrant des difficultés sociales

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>CEMEA</b> - <b>34078 Montpellier</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	20 familles	Prenant appui sur la thématique des vacances, ce projet vise un public familial avec enfants mineurs répondant à des critères socio-éducatifs et de ressources. Il propose de travailler les dimensions de la parentalité en vivant autrement les relations parents –enfants dans un moment de rupture. Il s'agit d'accompagner les familles vers un séjour autonome en intégrant les différentes formes que peuvent prendre un temps de vacances.	<b>23 000 €</b>	<b>17 000 €</b>	CAF REAAP : 6 000 €
<b>Les lieux du lien</b> - <b>34110 Frontignan</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	action maintien lien enfant/parent 100 familles	actions permettant de soutenir les parents dans le rôle éducatif et de maintenir ou restaurer le lien parent/enfant	Soutien à la parentalité en milieu carcéral Béziers : <b>27498 €.</b>	<b>6 750 €</b>	État : FIPD : 4 000 € SPIP : 7 600 € CAF : REAAP : 7 000 € Autres produits : 148 € Reprise sur amortissements et prov : 2 000 €
	Médiation parents/adolescent –en cas de rupture		Lien parents/adolescent – parents/enfants en cas de rupture : 3 785 €		<b>1250 €</b>
	Action accompagnement à la scolarité	- favoriser l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs (s) enfants (s) afin de renforcer leurs chances de réussite	Accompagnement à la scolarité : 12 659 €	<b>2 000 €</b>	CAF REAAP : 6 000 € Commune de Bassan : 2 000 € Commune de Lignan : 2 000 € Autres produits : 59 € Reprise sur amortissements et prov : 600 €
<b>TOTAL Opération 20P091O001 Actions de prévention NATANA 725</b>				<b>27 000 €</b>	

## 3- Les actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Ecole des Parents et des Educateurs</b> 34970 Lattes Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Enfants 127 Parents 75	soutien psychologique aux enfants témoins de violences conjugales et à leurs parents. Permanences au sein de l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, à Gignac et à Lodève	<b>36 000 €.</b>	12 000 €	État CGET : 1 000 € État / FIPD : 3 000 € CAF : 17 000 € Commune de Lodève : 3 000 €
<b>Via Voltaire</b> <b>34000 Montpellier</b> Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.	Enfants et adolescents Enfants : 160	prise en charge des adolescents victimes de violences conjugales et intra familiales Ecoute, soutien et accompagnement des parents	<b>35 000 €</b>	10 000 €	REAAP 25 000 €
<b>TOTAL Opération 20P091O001 Actions de prévention NATANA 725</b>				<b>22 000 €</b>	

#### 4- Les actions d'insertion

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Alma Nova - 34070 Montpellier</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	20 jeunes sont visés par le projet.	Mise en place d'ateliers de remobilisation et d'ateliers chantiers dans la filière du bâtiment.	<b>137 180 €</b>	<b>128 000 €</b>	Participation des usagers : 9 180 €
<b>TOTAL Opération 20P091O001 Actions de prévention NATANA 725</b>				<b>128 000 €</b>	

#### 5- Pupilles de l'Hérault

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>AEPAPE 34-34000 Montpellier</b> - Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Jeunes majeurs de 18 à 21 ans et toute personne accueillie à l'ASE durant sa minorité.	L'objectif est d'assurer des actions d'entraide, d'accompagnement, de conseils et de soutien en faveur des jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat jeune majeur et des personnes ayant été admis dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.	<b>122 010 €</b>	<b>118 000 €</b>	Dons et cotisation : 2 400 € Participation usagers : 610 € Participation à l'Assemblée Générale : 600 € Produits financiers : 400 €
<b>TOTAL Opération 20P091O002 Actions de protection NATANA 725</b>				<b>118 000 €</b>	

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **401 500 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits aux **Programmes** :
  - o « **Enfance et famille** » (20P091),
    - opération « **Actions de prévention** » (20P091O001) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E04) nature analytique 65-/6574-51 (NATANA 725) pour **282 000 €** ;
    - opération « **Actions de protection** » (20P091O002) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E04) nature analytique 65-/6574-51 (NATANA 725) pour **118 000 €** ;
  - o **Aides à la personne (20P109)** opération « Fonds d'aide aux jeunes » (20P109O002) enveloppe Dépenses de fonctionnement annuel (20P109E01) nature analytique 65-/6556-58 (NATANA 680) pour **1 500 €** ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
 Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251449-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/106

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Renouvellement et reconduction des conventions pour 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/106 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s représentent une composante importante du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Des relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) ont été mis en place dès 1992 dans le département. Ils contribuent, par leur finalité, à améliorer le dispositif en recensant l'offre et la demande par secteur géographique, en apportant un soutien aux démarches administratives auprès des parents employeurs et des assistants maternels, en promouvant la formation et en organisant l'information et la promotion de l'agrément.

Des services RAM sont répartis sur le territoire, la coordination de l'ensemble des relais est gérée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Hérault. Dans le cadre de ce dispositif, des conventions sont signées entre les partenaires cofinanceurs, l'un des partenaires ayant à charge la gestion du relais.

Le Département et la CAF ont réaffirmé lors de la signature du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017 leur engagement dans le développement de ce dispositif avec pour objectif de doter les relais d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels. Afin de pouvoir soutenir financièrement ce développement, le Département a révisé sa participation à hauteur de 20%, au lieu des 33% des salaires et charges du personnel en charge de l'animation de RAM.

Cette nouvelle modalité de financement concerne les extensions et nouveaux relais mis en place après la signature du CEJ 2014-2017.

Il vous est proposé le renouvellement des conventions ainsi que les reconductions des conventions de RAM suivants. Il vous est également proposé le renouvellement de la convention relative à la coordination des RAM et de l'accueil individuel gérée par la CAF.

### **1 - Renouvellement des conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2018.**

Afin de faciliter la gestion administrative, la CAF souhaite faire coïncider les dates d'expiration de ses conventions d'objectifs et de financement signées avec les gestionnaires de relais avec les conventions multipartites de cofinancement. Ainsi les dates d'échéances des conventions renouvelées peuvent être différentes.

Les caractéristiques de ces conventions sont décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2019	Dates d'expiration
- commune de Lavérune, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques et Saussan.	- Département salaires et charges sociales <b>2,5 ETP</b> d'animatrices dont <b>1,5 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	25 000 €	<b>31/12/2021</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Aiguelongue, Arceaux. Beaux-Arts, Boutonnet, Hôpitaux Facultés, Les Aubes, Plan des 4 Seigneurs..	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	16 600 €	<b>31/12/2022</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Alco, les Cévennes, la Martelle	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	17 400 €	<b>31/12/2022</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Aiguerelles, Millénaire, Port Marianne.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	16 100 €	<b>31/12/2022</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Bagatelle, Ovalie, Croix d'Argent, Estanove, Pas du Loup	- Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	12 000 €	<b>31/12/2022</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Antigone, Centre historique, Chamberte, Comédie, Figuerolles, Gambetta, Gare, Mas Drevon, St Martin, Pompignagne, St Martin, Près d'arènes, Tournezy.	- Département salaires et charges sociales <b>2 ETP</b> d'animatrices dont <b>1 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	26 000 €	<b>31/12/2022</b>
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Montpellier : quartiers Celleneuve, Malbosc-Euromédecine, Hauts de Massane, Mosson	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - commune pour le solde	17 500 €	<b>31/12/2022</b>

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2019	Dates d'expiration
- commune de Béziers, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Béziers	- Département salaires et charges sociales <b>2 ETP</b> d'animatrices dont <b>1 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	20 000 €	<b>31/12/2021</b>
- CC Sud Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Assignan, Babeau-Bouldoux, Capestang, Cazedarnes, Cebazan, Cessenon sur Orbes, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerue, Poilhes, Prades sur Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint Chinian, Villespassans.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	14 500 €	<b>31/12/2022</b>
- CC de Lunel, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint Christol, Saint Just, Saint Nazaire de Pezan, Saint Séries, Saturargues, Saussines, Vérargues, Villetelle.	- Département salaires et charges sociales <b>2,5 ETP</b> d'animatrices dont <b>1,5 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	33 800 €	<b>31/12/2022</b>
- CCAS de Lattes, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boirargues, Lattes, Maurin, Pérols	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	16 000 €	<b>31/12/2019</b>
-CCAS de Frontignan, gestionnaire, - communes Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval, - CAF de l'Hérault	Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval.	- Département salaires et charges sociales <b>1,2 ETP</b> des animatrices dont <b>1 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>0,2 ETP à 20 %</b> . -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - les communes pour le solde	16 500 €	<b>31/12/2022</b>
- communauté d'agglomération du Pays de l'Or, gestionnaire - CAF de l'Hérault,	Candillargues, Carnon, Lansargues, La Grande Motte, Mauguio, Mudaison, Palavas-Les-Flots, Saint Aunès, Valergues.	- Département salaires et charges sociales <b>2 ETP</b> d'animatrices dont <b>1,5 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>0,5 ETP à 20 %</b> .-CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la Communauté d'agglomération pour le solde	29 000 €	<b>31/12/2022</b>
- CC Cévennes Gangeoises et Suménoises, gestionnaire - Département du Gard - CAF de l'Hérault - CAF du Gard	<u>Communes de l'Hérault</u> Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gorniès, Laroque, Montoulieu, Moules et Baucels, St Bauzille de Putois. <u>Communes du Gard</u> Sumène, St Martial, St Julien de la Nef, Saint Roman de Cordières.	- Département de l'Hérault :salaires et charges sociales de l'animatrice au prorata du nombre d'enfant résidant dans l'Hérault 1ETP dont 0,4 ETP 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF Pour 0,6 ETP 20 % -Département du Gard : participation financière au frais de fonctionnement par l'octroi d'une aide financière forfaitaire arrêtee chaque année -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond CNAF -la CC pour le solde	14 700 €	<b>31/12/2022</b>

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel	Dates d'expiration
------------------------------------	------------	----------------------------	----------------------	--------------------

			<b>2019</b>	
- commune de Juvignac, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Juvignac et Grabels	Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde	16 200 €	<b>31/12/2019</b>
<b>Montant total des renouvellements</b>			<b>291 300 €</b>	

Par ailleurs, pour information, le renouvellement de la convention relative au relais assistant(e)s maternel(le)s de Sète arrive à échéance le 31/12/2018. La CAF, gestionnaire de ce relais, ne souhaite plus en conserver la gestion. Une réflexion est menée avec la commune de Sète pour la reprise du RAM. Une nouvelle convention sera donc proposée lors d'une prochaine commission permanente.

## **2 - Décision de reconduction des conventions en cours de validité pour l'exercice 2019**

Il est proposé de reconduire les conventions en cours de validité, dont vous trouverez les caractéristiques décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

<b>Convention en cours</b>	<b>Partenaires et gestionnaire du RAM</b>	<b>Territoire</b>	<b>Modalités de cofinancement</b>	<b>Montant prévisionnel 2019</b>
<b>Date d'autorisation</b>				
<b>Date d'expiration</b>				
<b>18/C0730</b> Délibération du 17/09/2018  31/12/2022	- commune de Saint Jean de Védas, gestionnaire  - CAF de l'Hérault	Saint Jean de Védas	-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde	6 200 €
<b>18/C0729</b> Délibération du 17/09/2018  31/12/2022	commune de Villeneuve les Maguelone, gestionnaire	Villeneuve les Maguelonne	-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde	7 000 €
<b>18/C0590</b> délibération du 18/12/2017  31/12/2021	- communauté de communes des Avants Monts, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojols, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel-lès-Béziers, Neffies, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Geniès de Fontédit, Saint Nazaire de Ladarez, Thézan-lès-Béziers, Vailhan.	Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (2 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde	25 000 €
<b>18//C0462</b> délibération du 18/12/2017  31/12/2021	CCAS d'Agde, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Agde, Bessan, Castelnau de Guers, Florensac, Marseillan, Pinet, Pomérois, Portiragnes, Saint Thibéry, Vias.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	16 500 €
<b>18/C0418</b> délibération du 18/12/2017  31/12/2021	- CIAS Pays de Pézenas, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Adissan, Aumes, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Pézenas, St Pons de Mauchiens.	Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,8 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - CIAS pour le solde	8 700 €

Convention en cours	Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2019
<b>18/C0313</b> délibération du 18/12/2017 31/12/2019	- communauté de communes du Lodévois et Larzac, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Celles, Fozières, La Vacquerie Saint Martin de Castries, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Lodève, Olmet et Villecun, Pégaïrolles de l'Escalette, Pujols, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, Soubès, Soumont, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Jean de la Blaquièrre, Saint Maurice Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Usclas du Bosc.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,70 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	12 100 €
<b>18/C0285</b> délibération du 18/12/2017 31/12/2021	- communauté de communes du Minervois, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Agel, Aigne, Aigues-Vives, Azillanet, Beaufort Cassagnoles, Cessero, Félines-Minervois, Ferrals les Montagnes, La Livinière, La Caunette, Minerve, Olonzac, Oupia et Siran.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	6 500 €
<b>17/C0424</b> Délibération du 18/12/2015 31/12/2020	- CC Grand Pic St Loup - CAF de l'Hérault	<b>St Gély du Fesc</b> : communes de Combaillaux, les Matelles, Murles, Prades-le-Lez, St Clément de Rivière, St Gély du Fesc, Vailhauquès. <b>St Martin de Londres</b> : communes de Causse-de-la-Selle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Pegairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort. <b>St Mathieu de Trévières</b> : Assas, Buzignargues, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Fontanès, Guzargues, Lauret, le Triadou, St Bauzille de Montmel, St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévières, St Vincent de Barbeyrargues, Ste Croix de Quintillargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Teyran, Vacquières, Valflaunès. + Prades-le-Lez	Département salaires et charges sociales <b>2,8 ETP</b> d'animatrices dont <b>2,4 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>0,4 ETP à 20 %</b> . -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	43 000 €
<b>17/C0032</b> délibération du 12/12/2016 31/12/2020	- communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Bassan, Boujan, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras-Plage, Villeneuve-les-Béziers	- Département salaires et charges sociales <b>1 ETP</b> d'animatrices dont <b>0,8 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>0,2 ETP à 20 %</b> ..-CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la communauté d'agglomération pour le solde	12 500 €
<b>16/C0420</b> Délibération du 23/05/2016 31/12/2019	-commune de Vendargues, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Baillargues, Vendargues, St Brès.	Département : 20 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	7 600 €

Convention en cours	Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2019
---------------------	------------------------------------	------------	----------------------------	---------------------------

Date d'autorisation	Date d'expiration			
16/C0078 Délibération du 18/12/2015 31/12/2019	- CC du Clermontois, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontes, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Merifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, St Félix de Lodez, Usclas de l'Hérault, Valmascle, Villeneuveville.	-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la Communauté de communes pour le solde	16 500 €
15/C0634 délibération du 21/09/2015 31/12/2019	- Communauté de communes Grand Orb, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	communautés de communes de Grand Orb, Orb et Jaur, Pays Saint Ponais, Montagne Haut Languedoc.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - les communautés de communes pour le solde	15 000 €
15/C0633 délibération du 21/09/2015 31/12/2019	- Commune de St Drézéry, gestionnaire  - CAF de l'Hérault	Saint-Drézéry, Beaulieu, Montaud, Restinclières, Sussargues et Saint- Génies des Mourgues	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,75 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	9 000 €
15/C0063 délibération du 11/02/2015 31/12/2019	- CCAS Mèze, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Bouglues, Glgean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac.	- Département salaires et charges sociales <b>2 ETP</b> d'animatrices dont <b>1 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	25 000 €
15/C0062 délibération du 11/02/2015 31/12/2019	- CCAS de Castries, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Castries, Jacou	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	12 600 €
15/C0056 délibération du 11/02/2015 31/12/2019	- commune de Castelnau, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Castelnau-le-Lez, Clapiers, le Crès	- Département salaires et charges sociales <b>1,5 ETP</b> d'animatrices dont <b>1 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>0,5 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	20 000 €
15/C0055 délibération du 11/02/2015 31/12/2019	- CC Vallée de l'Hérault, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Aniane, Arboras, Argelliers, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint- Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guilhem-le- Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint-Paul-et- Valmalle, Saint-Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian.	- Département salaires et charges sociales <b>3 ETP</b> d'animatrices dont <b>2 ETP à 33 %</b> dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et <b>1 ETP à 20 %</b> . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	34 000 €

Convention en cours	Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2019
Date				

d'autorisation				
Date d'expiration				
15/C0054 délibération du 11/02/2015  31/12/2019	- CC la Domitienne, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Cazouls les Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan les Ensérune, Vendres.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (2ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	27 500 €
<b>Montant total des reconductions</b>				<b>304 700 €</b>

### **3 - Renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la coordination des relais assistant(e)s maternel(le)s et de l'accueil individuel avec la Caisse d'allocations familiales**

Il s'agit de renouveler la convention signée en 2015 avec la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017 et qui a été prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018. Cette action participe à la politique petite enfance menée par les deux partenaires. Elle vise à l'amélioration de l'accueil individuel. Elle est inscrite dans les engagements du nouveau CEJ 2018-2021, dont les objectifs sont de structurer les services d'accueil individuel, afin de renforcer son attractivité auprès des familles.

Les missions du service coordination se déclinent comme suit :

- assurer un conseil et un accompagnement technique auprès des services de la PMI, de la CAF et des gestionnaires de RAM,
- apporter un soutien technique aux animatrices des RAM (veille réglementaire) et un accompagnement à la prise de fonction,
- contribuer à la promotion et à la professionnalisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s,
- assurer le suivi et l'évaluation des projets de fonctionnement des services RAM,
- développer et renforcer le maillage des RAM sur le département,
- participer au diagnostic « petite enfance » sur les territoires.

Les cofinancements portent sur les dépenses des 2,4 équivalents temps plein de professionnels de la CAF dédiés au service coordination. Ils sont prévus à l'annexe financière du CEJ comme suit :

- Le Département participe à hauteur de 50% de ces dépenses, le montant étant plafonné à **72 000 €**,
- La CAF procède à un reversement global de 58 893,78 €. Ce montant inclut le reversement prévu pour la coordination des crèches associatives.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de 668 000 € au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile »** (20P098), opération « PMI Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01) nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2019,
- d'approuver le renouvellement des conventions jointes en annexe et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- et d'approuver les décisions de reconduction.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251451-DE-1-1

---

Délibération n°CP/171218/D/107

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellement 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/107 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département, par l'intermédiaire de ses services des solidarités (Maisons départementales des solidarités et service action sociale) accompagne des actions mises en place sur les territoires, par le secteur associatif et par les centres communaux d'action sociale.

Elles visent à favoriser l'insertion sociale des personnes, à prévenir des situations d'exclusion et à renforcer le lien social. Elles constituent un relais de l'action départementale, en complémentarité du travail effectué par les services départementaux et couvrent les champs suivants :

- l'accès aux droits et la médiation administrative,
- la redynamisation de la personne par des activités collectives,
- le développement de la citoyenneté,
- la mobilité géographique.

Il vous est proposé de renouveler pour 2019 le soutien du Département aux 58 actions suivantes :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Union Départementale de l'Hérault Consommation Logement et Cadre de Vie</b>  34000 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Permanences pour l'accès aux droits et le traitement des situations de surendettement. Accompagnement individualisé sur orientation exclusive des maisons départementales des solidarités.	<b>MDS du Montpelliérain, de Cœur d'Hérault – Pic Saint Loup et Haut Languedoc - Ouest Hérault</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>270 places pour le surendettement et 270 places pour l'accès aux droits</b>	CAF 26 000,00 €  <b>Coût global : 113 775 €</b>	<b>87 775,00 €</b>
<b>Association des Cévennes pour les Loisirs, l'Insertion et l'Education (ACLE)</b>  34080 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Accompagnement des personnes vers l'accès aux droits et ateliers de redynamisation sociale.	<b>SDS Montpellier Alco</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>75 places</b>	CGET 2 500,00 € Commune Mtp 1 800,00 € CAF 2 000,00 € CNASEA 5 222,58 € Cotisations 377,42 € Vente produits 310,00 €  <b>Coût global : 18 510 €</b>	<b>6 300,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Renaissance Développement Insertion (ARDI)</b> 34080 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	« Femmes autonomes » Redynamisation sociale et implication des femmes du quartier dans des projets collectifs, amélioration de l'accès aux droits.	<b>SDS Haut de Massane</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>40 places</b>	Etat 31 768,00 € Commune Mtp 4 650,00 € CAF 15 600,00 € Adhérents 900,00 €  <b>Coût global : 63 918 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>Association Vivre Ensemble en Citoyens dans le quartier des Cévennes (AVEC)</b> 34000 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'aide aux démarches administratives et cours d'apprentissage de la langue française.	<b>SDS Montpellier Alco</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>250 places</b>	Etat 8 000 € Etat emplois aidés 19 380 € Commune Mtp 3 000 € CAF 3 000 € Adhérents 500 € Produits financiers 1 200 € Vente de produits 1 000 €  <b>Coût global : 54 395 €</b>	<b>18 315,00 €</b>
<b>Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès aux Droits des Exclus (CICADE)</b> 34090 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Lieu ressource sur le droit de la famille et des femmes étrangères ou issues de l'immigration : accueil, permanences téléphoniques, suivi juridique des situations et animations collectives. Formations en direction des travailleurs sociaux.	<b>MDS Montpelliérain, Biterrois et Petite Camargue</b>	Public des MDS concernées et professionnels du secteur  <b>500 places</b>	Etat 78 600 € Commune Mtp 2 000 € CAF 3 000 € DRDFE 5 000 € FONJEP 5 010 € Prestations de sces 31 390 € Adhésions 300 €  <b>Coût global : 138 900 €</b>	<b>13 600,00 €</b>
<b>Association pour le Développement de la Formation et de l'Insertion (DEFI)</b> 34080 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action visant l'insertion sociale des personnes, le développement du lien social et de la mixité par l'intermédiaire d'un soutien individuel et d'actions collectives.	<b>SDS Montpellier Mosson</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>1 650 places</b>	Etat DDCS 14 000 € Etat emplois aidés 7 598 € Dpt emplois aidé 3 113 € Commune Mtp 5 000 € CAF 15 000 €  <b>Coût global : 106 571 €</b>	<b>61 860,00 €</b>
<b>Association FACE HERAULT</b> 34000 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de médiation administrative : accueil, information et accompagnement individuel, réunions collectives thématiques pour favoriser l'accès aux droits des personnes.	<b>SDS Montpellier Alco</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>1 350 places</b>	Etat – DDCS 22 500 € Etat – emplois aidés 32 105 € Etat – MSAP 15 000 € CAF 6 000 € CPAM 8 000 € Entreprises 30 000 € Autres 5 000 € Part. adhérents 18 204 €  <b>Coût global : 150 309 €</b>	<b>13 500,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Mas des moulins</b> 34090 MONTPELLIER  de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action « baby car » permettant de lever les freins à l'insertion par la mise en place d'une crèche itinérante à destination des enfants de 3 mois à 4 ans.	<b>SDS Montpellier Alco</b>	Parents bénéficiaires des minima sociaux  <b>50 places</b>	CNAF 35 000 € Usagers 2 800 € Commune Mtp 15 300 € CAF 35 000 € Produits excep. 1 136 €  <b>Coût global : 106 236 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
		<b>SDS Haut de</b>	Bénéficiaires		<b>40 000,00 €</b>

<b>Association Solidarité Dom Tom (SODOTO)</b> 34000 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'accès aux droits, épicerie sociale et solidaire et projets citoyens.	<b>Massane</b>	des minima sociaux  <b>445 familles</b>	Vente marchandises 25 000 € Etat ACSE 30 404 € Région 13 500 € Métropole 21 000 € Commune Mtp 60 000 € CNASEA 24 240 € Produits excep. 2 881 €  <b>Coût global : 217 025 €</b>	
<b>ADAGES – Espace Famille</b> 34097 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Mise en place d'actions collectives en direction des familles pour informer sur les droits, renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.	<b>SDS Mas Drevon et Ovalie</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>1 400 familles</b>	DDCS (REAAP) 5 000 € Commune Mtp 10 000 € CARSAT 5 000 € Produits excep. 137 € Adhérents 485 €  <b>Coût global : 35 242 €</b>	<b>14 620,00 €</b>
<b>Centre d'Accompagnement Parcours d'Adultes et Jeunes (APAJ)</b> 34000 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Actions de redynamisation sociale, de médiation administrative et d'accès aux droits (ateliers multimédia liés à l'insertion, ateliers socio linguistiques et alphabétisation).	<b>SDS Montpellier Proudhon</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>115 personnes</b>	Commune Mtp 1 500 € CAF 11 900 € CAF (REAAP) 1 236 €  <b>Coût global : 30 636 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Association A Tout Théâtre</b> 34270 VALFLAUNES  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de redynamisation sociale à travers des ateliers de théâtre animés par des professionnels.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>45 places</b>	Commune Mtp 825 € Participation usagers 2 600 € Autres produits 100 €  <b>Coût global : 15 525 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>Association Césam Migrations Santé</b> 34080 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Activités pour la prévention des difficultés dans l'acquisition du langage. Le soutien s'adresse aux familles et aux professionnels	<b>SDS Haut de Massane</b>	Familles et acteurs du territoire d'intervention  <b>150 places</b>	Etat (CGET et ARS) 7 000 € Commune Mtp 7 500 € CAF Hérault 12 000 € Métropole 1 000 € ARS 10 700 €  <b>Coût global : 41 400 €</b>	<b>3 200 ,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association GAMES</b> 34000 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de redynamisation sociale qui se décline en ateliers sociolinguistiques et ateliers de soutien à la parentalité.	<b>SDS Montpellier Millénaire</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>100 personnes</b>	CAF (REAAP) 19 500 € CAF (CLAS) 9 600 € Etat (CGET) 1 412 € Etat (FNDVA) 2 000 € Part. adhérents 215 €  <b>Coût global : 48 877 €</b>	<b>16 150,00 €</b>
<b>Association Jasmin d'Orient</b> 34070 MONTPELLIER  <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Permanences d'accès aux droits et redynamisation des personnes par l'animation d'ateliers collectifs.	<b>SDS Montpellier Saint Martin</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>60 places</b>	CAF 3 000 € Etat (DDCS) 10 000 € Etat (emp.aidés) 8 124 € Commune Mtp 3 000 € Métropole 3 000 € Part. usagers 1 000 € Autres produits (manifestations) et fondation 1 000 € Entreprises 1 000 €  <b>Coût global : 39 124 €</b>	<b>9 000,00 €</b>

<b>Association des Jeunes Phobos de La Paillade Nord (AJPPN)</b> 34080 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Permanence d'accès aux droits et de médiation administrative (montage dossiers administratifs, courriers, etc...).	<b>SDS Haut de Massane</b>	Adulte en situation de précarité du quartier des Hauts de Massane  <b>2 000 personnes</b>	Etat (ACSE) 8 000 € Commune Mtp 3 500 € Département – DEF 9 500 € CAF 4 000 € EVS 7 000 € Usagers 200 €  <b>Coût global : 34 900 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>Association Via Voltaire</b> 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action d'animation et de coordination du réseau des habitants du quartier Gély-Gambetta-Figuerolles : « des mots pour vous dire ».	<b>SDS Mas Drevon</b>	Habitants du quartier Gély Figuerolles  <b>40 personnes</b>	CAF 9 000 €  <b>Coût global : 12 400 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>La Boutique d'écriture and Co</b> 34070 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de redynamisation sociale et de soutien à la parentalité à travers des permanences et des actions liées à la réussite éducative des enfants.	<b>SDS Mas Drevon</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>500 places</b>	Commune Mtp 13 500 € CAF 41 000 € Etat – DRAC 14 500 € CGET 34 000 € Etat – DDCS 3 000 € FONJEP 10 512 € Métropole 14 000 € Région 18 000 € ASP-emp.aidés 11 208 € Ventes 1 400 € Cotisations 1 035 € Fondation 5 000 €  <b>Coût global : 184 325 €</b>	<b>17 170,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Le Relais, maison des enfants dans la ville</b> 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Accompagnement éducatif et social des adolescents et de leurs parents, prévention des conduites à risques par la mise en place de projets collectifs.	<b>SDS Montpellier Proudhon</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>210 places</b>	Commune Mtp 5 200 € CAF 9 000 € CAF (prest.sces) 2 200 € Etat 2 500 € Part.usagers 4 500 € Autres prestations 2 600 € Part.adhérents 1 500 €  <b>Coût global : 39 400 €</b>	<b>11 900,00 €</b>
<b>Association Rhizome</b> 34070 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	«la grande oblique» vise à rompre l'isolement et à favoriser la réinsertion sociale par des ateliers intergénérationnels et artistiques.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>40 places</b>	DDCS 2 000 € CAF 3 000 € Prestations sce 400 € Produits (manifes.) 1 500 €  <b>Coût global : 8 175 €</b>	<b>1 275,00 €</b>
<b>Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale (SOMIS)</b> 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Médiation administrative et socio-culturelle visant l'accès aux droits et l'information de personnes en difficulté linguistiques afin de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>2 500 places</b>	Etat ACSE 14 140 € Etat emplois aidés 15 440 € Commune Mtp 5 500 € CAF 12 751 € MSA 2 500 € BTP 1 500 € Autofinancement 3 653 € Produits financiers 150 €  <b>Coût global : 89 834 €</b>	<b>34 200,00 €</b>
<b>Association Théâtre La Vista</b> 34087 MONTPELLIER	« Pass Vista » : action partenariale avec un réseau de structures socio-éducatives du	<b>SDS Mas Drevon et Ovalie</b>	Bénéficiaires de minima sociaux	Commune Mtp 15 000 € CGET 4 000 € CAF 1 500 € Métropole 1 000 € Région Occitanie 4 000 € DRAC 3 000 €	<b>8 500,00 €</b>

de la notification jusqu'au 31/12/2019	quartier visant à favoriser l'intégration sociale des familles en les amenant vers le spectacle vivant.		3 500 personnes	Part. usagers 3 000 € <b>Coût global : 40 000 €</b>	
Association Tin Hinan 34080 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de médiation sociale et administrative : accès aux droits, aides aux démarches administratives et ateliers collectifs de maîtrise de la langue et de prévention de la santé.	SDS Montpellier Mosson	Bénéficiaires de minima sociaux 220 personnes	Commune Mtp 22 500 € Etat 110 000 € Bénévolat 51 000 € Prest.en nature 25 275 € Autres prod. gest° 3 200 € Autres..... 35 000 € <b>Coût global : 255 505 €</b>	8 530,00 €
Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) 34380 VIOLS LE FORT de la notification jusqu'au 31/12/2019	Actions d'éducation autour du cadre de vie. Accompagnement socio-éducatif et accès aux droits.	SDS Pignan	Habitants du territoire du SDS concerné 30 personnes	Pas de co-financements <b>Coût global : 5 170 €</b>	5 170,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Centre socio-culturel l'Agantic 34190 GANGES de la notification jusqu'au 31/12/2019	Actions collectives favorisant l'insertion sociale des personnes en difficulté, le soutien aux initiatives des usagers et la prévention en direction des jeunes.	SDS Saint Mathieu	Tous publics en difficulté 4 000 personnes	Part.des usagers 14 532 € Produits manif. 10 150 € Etat – FONJEP 3 555 € Etat (emplois aidés) 6 660 € Commune Ganges 25 000 € Comm comm CévennesGangeoises et Suménoises 2 700 € CAF 35 626 € REAAP 10 000 € Fds subv.fonc. 40 827 € Bénévolat 3 614 € Prestations en nature 34 243 € <b>Coût global : 208 157 €</b>	21 250,00 €
Association Croix Rouge française Unité Locale de Montpellier 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action d'animation collective à travers divers ateliers dans le cadre de l'accès à une épicerie sociale (cuisine, peinture, sport et culture, écriture...) à Gignac.	SDS de Gignac	Habitants du territoire 50 personnes	Commune de Gignac 4 200 € Subv. autres communes 750 € Participation usagers 6 500 € <b>Coût global : 15 950 €</b>	4 500,00 €
Association l'Encrier 34700 LAUROUX de la notification jusqu'au 31/12/2019	Permanences d'information et de médiation pour l'accès aux droits.	SDS Clermont, Gignac, Lodève	Bénéficiaires des minima sociaux 830 personnes	Etat 1 500 € Communauté de Communes Lodévois et Larzac 1 500 € Région Occitanie 4 000 € Autre prestations sce 1 800 € Part.adhérents 150 € <b>Coût global : 14 950 €</b>	6 000,00 €

<b>SCIC-IFAD (Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Information Formation Animation Développement) APP Piémonts</b> 34190 GANGES de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de redynamisation à travers l'accès à un espace culturel et artistique de proximité sur Lodève « Tiers Lieu », espace permettant l'expression et favorisant l'estime de soi.	<b>SDS Lodève</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>50 personnes</b>	DRAC 5 000 € CGET 5 000 € Commune Lodève 3 000 € Communauté de communes Lodévois et Larzac 4 000 € Région 5 000 € Participation usagers 6 000 € Prod.manifestations 1 000 € Organisme collecteur 4 000 €  <b>Coût global : 36 300 €</b>	<b>3 300,00 €</b>
<b>Association I.Projet Echanges Internationaux Culture Citoyenneté (I.PEICC)</b> 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	L'objectif de l'action « université du citoyen » est de promouvoir une citoyenneté active en proposant des ateliers et des rencontres ouverts sur la ville.	<b>MDS du Montpelliérain et Etang de Thau</b>	Habitants du territoire des MDS concernées  200 personnes	Etat - CGET 8 000 € Etat – FONJEP 7 108 € Région 2 500 € Montpellier Métropole 6 000 € CAF Hérault 22 827 € ASP 5 150 €  <b>Coût global : 65 585 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Association SESAME</b> 34190 GANGES de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de redynamisation sociale autour de diverses activités participatives et d'une table ouverte avec l'objectif de développer une citoyenneté active.	<b>SDS de Saint Mathieu Ganges</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  1 000 personnes	Etat 17 042 € Commune de Ganges 4 100 € Participation usagers 19 608 € Autres prestations sce 85 € Participation adhérents 546 €  <b>Coût global : 52 986 €</b>	<b>11 605,00 €</b>
<b>Organisme et durée de la convention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Territoire d'intervention</b>	<b>Public</b>	<b>Partenaires et co-financement</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Association Terre Contact</b> 34800 CLERMONT L'HERAULT de la notification jusqu'au 31/12/2019	Démarche de redynamisation sociale à travers des dynamiques collectives et participatives : actions d'animation sociale de proximité, d'accompagnement à la parentalité, d'alimentation solidaire et animation en itinérance.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>6 000 personnes</b>	DGA SD– Direction Enfance Famille 17 600 € DGA – ECJSL 1 000 € Communes de Clermont l'Hérault, Paulhan, Gignac, Lodève, Fontès, Pouzols, Puechabon, Nébian, Bêlarga 68 100 € Région 5 000 € CAF 68 000 € MSA 2 000 € Etat – DRAAF, DDCS 29 000 € Etat – emplois aidés 11 700 € Entreprises privées 40 000 € CNAF – prest. de sce 87 700 € Uniformation 15 000 € Mécénat 7 740 € Participation usagers 4 780 € Autres prestations sce 3 800 €  <b>Coût global : 405 970 €</b>	<b>44 550,00 €</b>
<b>Association Terre en partage</b> 34700 LODEVE de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de socialisation et redynamisation par l'implication dans la dynamique collective des jardins partagés et des composteurs de proximité.	<b>SDS Lodève</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>660 personnes</b>	CGET 5 000 € Emplois aidés 1 150 € Communauté de Communes Lodévois et Larzac 5 000 € CAF Hérault (Politique de la ville) 3 500 € Région Occitanie 5 000 € DRAAF 3 000 € Participation usagers 1 260 € Produits exceptionnels 1 760 € Produits de structure 8 070 €  <b>Coût global : 47 440 €</b>	<b>13 700,00 €</b>
<b>Association Vigan Inter'Aide</b> 30120 LE VIGAN de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de prévention des pratiques addictives et d'évaluation médico-sociale favorisant l'accès aux droits	<b>SDS Saint Mathieu de Trévières</b>	Publics confrontés à une problématique addictive  <b>50</b>	Fonds propres 2 750 €  <b>Coût global : 5 000€ €</b>	<b>2 250,00 €</b>

			personnes		
<b>Association Vivre à Aniane</b> <b>34150 ANIANE</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Développement d'une citoyenneté active par l'implication dans des espaces collectifs tels que des jardins partagés et pédagogiques et un atelier de cuisine.	<b>SDS Gignac</b>	Personnes en difficulté d'insertion  300 personnes	CAF 32 000 € Commune d'Aniane 1 000 € Vente de produits 4 780 € Cotisations et adhésions 3 400 €  <b>Coût global : 46 280 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
<b>Association Les Ziconofages</b> <b>34070 MONTPELLIER</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Action « Outils vidéo participatifs » qui s'emploie à la redynamisation et la revalorisation des personnes par la réalisation et la diffusion de documents vidéo sur des thématiques citoyennes.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic St Loup, du Montpelliérai n, Etang de Thau et Petite Camargue</b>	Personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle  800 personnes	CAF Montpellier 1 000 € CGET 3 000 € DRAC 4 000 € Métropole - Commune de Montpellier 1 000 € Emplois aidés 9 550 € Dons, adhésions 200 € Fds de dév. Vie Asso. 4 250 €  <b>Coût global : 37 000 €</b>	<b>14 000,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Femmes Méditerranéennes (AFM)</b> <b>34530 MONTAGNAC</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Démarche de redynamisation et de lutte contre l'isolement visant l'autonomie et l'intégration dans la vie locale par divers ateliers collectifs.	<b>SDS de Pézenas</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>40 places</b>	Commune de Montagnac 600 € Part. adhérents, dons 495 € Vente de produits 235 €  <b>Coût global : 3 030 €</b>	<b>1 700,00 €</b>
<b>Association O Cœur de Flo</b> <b>341510 FLORENSAC</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Organisation d'un espace de vie sociale avec des ateliers de redynamisation des personnes et de l'accompagnement individuel dans les démarches administratives et l'accès aux droits	<b>SDS de Pézenas</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>50 personnes</b>	Commune de Florensac 6 774 € CAF 31 950 €  <b>Coût global : 41 424 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>A Domicile Hérault</b> <b>34070 MONTPELLIER</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	L'action « Du jardin à l'assiette » vise à favoriser la mobilité et à rompre l'isolement des personnes en facilitant leur accès aux jardins partagés.	<b>SDS Agde</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>10 familles</b>	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée 2 000 € CCAS Agde 5 860 € Fonds propres 1 575 €  <b>Coût global : 9 935 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Escale de Terrisse</b> <b>34300 AGDE</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Action visant à favoriser la réinsertion et l'autonomie de la personne au travers l'accès à l'épicerie sociale et aux ateliers collectifs de remobilisation.	<b>SDS Agde</b>	Bénéficiaires des minima sociaux 500 places	Etat (CGET) 4 000 € Commune d'Agde 10 000 € CAF 2 000 € Participation usagers 30 000 € Part. adhérents - dons 3 168 €  <b>Coût global : 52 768 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
<b>CCAS de Frontignan</b> <b>34110 FRONTIGNAN</b> <b>de la notification</b> <b>jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de redynamisation sociale et d'insertion dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et aux ateliers afférents.	<b>SDS de Frontignan</b>	Bénéficiaires des minima sociaux 250 places	Commune Frontignan 26 289 € <b>Coût global : 30 789 €</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>Association Femmes en Languedoc</b>	Action visant l'autonomie et	<b>SDS de Frontignan</b>	Bénéficiaires des minima	Dépt Hlt – Programme associatif territorial 1 000 €	<b>14 400,00 €</b>

<b>Roussillon (FLR)</b> 34110 FRONTIGNAN <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	l'insertion socio-professionnelle au travers de deux axes d'intervention : médiation administrative, accès aux droits et redynamisation de la personne en participant à l'animation de la vie sociale locale.		sociaux 250 places	Etat (DDCS/CGET) 4 500 € Région 6 000 € CNAF 21 983 € CAF (REAAP) 20 000 € CAF 10 000 € Commune Frontignan 23 000 € Part. adhérents, dons 5 662 €  <b>Coût global : 106 545 €</b>	
<b>Concerthau</b> 34200 SETE <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Remobilisation des personnes à travers des ateliers (écriture, multimédia, alphabétisation) en vue d'acquérir plus d'autonomie et de s'impliquer dans la vie du quartier de l'île de Thau.	<b>SDS Sète - Ile de Thau</b>	Habitants du territoire du SDS concerné 150 personnes	Etat (Fonjep) 860 € Commune de Sète 1 000 € CAF 4 500 € Autres prod. , part. adhé. 500 €  <b>Coût global : 19 610 €</b>	<b>12 750,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association les Femmes du soleil</b> 34200 SETE <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	<b>Action visant l'accès aux droits et la prévention des replis communautaires auprès des femmes du quartier de l'île de Thau.</b>	<b>SDS Sète - Ile de Thau</b>	<b>Public en difficulté</b> <b>70 personnes</b>	Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale 2 000 € Région Occitanie 2 000 € Commune de Sète 1 500 € CAF 1 500 € Participation adhérents 350 € Ventre de produits 900 €  <b>Coût global : 10 250 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Marseillan</b> 34340 MARSEILLAN <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de médiation administrative et permanences d'accès aux droits ; mise en œuvre d'animations collectives de proximité pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.	<b>SDS de Mèze</b>	<b>50 places</b>	Commune de Marseillan 8 500 € CCAS de Marseillan 2 000 € CAF – subvention d'exploitation 8 000 € Vente de produits, participation usagers 9 000 € Participation adhérents, contributions volontaires, dons 6 000 €  <b>Coût global : 36 200 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>Centre Communal d'Action Sociale de Lattes</b> 34970 LATTES <b>de la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Action de redynamisation dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale « cabassol ».	<b>SDS de Lattes</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>30 familles</b>	Commune de Lattes 59 453 € Produits de services, dons et contribution 6 100 €  <b>Coût global : 69 053 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Mauguio-Carnon</b> 34130 MAUGUIO	Action de redynamisation de la personne et de lutte contre l'isolement.	<b>SDS de Mauguio</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>30 places</b>	Commune Mauguio-Carnon 250 € CAF de l'Hérault 800 € MJC Mauguio-Carnon 1 600,00 € Association Corail 1 450,00 € Adhérents 300,00 €	<b>2 150,00 €</b>

de la notification jusqu'au 31/12/2019				<b>Coût global : 6 550 €</b>	
Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF) 34000 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Service d'accès aux droits (permanences, réponses juridiques par téléphone ou par internet...) en direction des personnes du territoire héraultais.	<b>Les 6 MDS</b>	Personnes en situation de précarité ou d'exclusion  <b>5 800 places</b>	Etat-DRDFE (Direction Régionale Droits des Femmes) 33 140 € ETAT-Ministère de la Justice 48 650 € SPIP-Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation 4 400 € ETAT-FIPD 5 500€ Fonds politique de la ville 13 900 € Commune de Béziers 500 € Autres prestations de services 41 300€ Communauté agglomération de Béziers 3 900 €  <b>Coût global : 193 090 €</b>	<b>41 800,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Familles rurales – Fédération Hérault 34070 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Epicierie sociale et solidaire itinérante visant à combattre les inégalités sociales et économiques, et à développer des liens de solidarité.	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Héraultais</b>	Personnes en situation de précarité et d'exclusion  <b>115 places</b>	Fonds propres Association 1 600 €  <b>Coût global : 5 600 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
Familles rurales – Fédération Hérault 34070 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Prévention et lutte contre le surendettement – accès aux droits et médiation administrative.	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Héraultais</b>	Personnes en situation de précarité et d'exclusion  <b>450 places</b>	ETAT-CGET 6 000 € Région 2 500 € Commune de Bédarieux 1 000 € Communauté de communes 500 € CDC (Caisse des dépôts et Consignations) 2 200 € CAF 11 000 € MSA 4 000 €  <b>Coût global : 47 200€</b>	<b>20 000,00 €</b>
Association LUOGA 34500 BEZIERS de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action liée à l'accès aux droits et à la lutte contre les replis communautaires : permanences itinérantes en centre-ville de Béziers.	<b>SDS Béziers Albert 1<sup>er</sup> et SDS Béziers Foch</b>	Tous publics  <b>4 000 personnes</b>	ETAT-CGET 6 000 € ETAT (adulte relais) 18 889 € Communauté d'agglomération de Béziers 2 000 € CAF 4 000 € fondations 5 000 €  <b>Coût global : 37 889 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

<b>Epicerie Sociale et Solidaire de Capestang</b> 34310 CAPESTANG de la notification jusqu'au 31/12/2019	Ateliers collectifs liés à l'épicerie sociale solidaire de Capestang (cuisine, jardinage, aide administrative...)	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Hérault</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>91 places</b>	Commune de Capestang 2 000 €  <b>Coût global : 5 500 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>Association Maison René Cassin</b> 34500 BEZIERS de la notification jusqu'au 31/12/2019	Action de médiation socio - juridique et administrative afin de favoriser l'accès aux droits et d'informer les personnes. Accompagnement à l'inclusion numérique.	<b>MDS Béziers</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>1 300 personnes</b>	CAF (Caisse d'Allocations Familiales) 7 000 € Etat 14 000 €  <b>Coût global : 62 500 €</b>	<b>41 500,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Mosaïque 2000</b> 34500 BEZIERS de la notification jusqu'au 31/12/2019	Accueil individuel pour l'accès aux droits et action de redynamisation de la personne à travers des ateliers.	<b>SDS Béziers Albert 1er (Eliane Bauduin) et Béziers Foch</b>	Habitants du centre-ville de Béziers  <b>340 places</b>	Prestations CNAF 21 983 € ETAT- CGET 10 000 € Comm d'agglomération de Béziers 5 000 € CAF- espace vie soc. 10 000€ CAF- aide à l'investissement 10 000 € Bénévolats et Prestations Hlt Sport 17 826€ Région 4 026 € Usagers 2 070€  <b>Coût global : 88 105 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Association Césam Migrations Santé</b> 34080 MONTPELLIER de la notification jusqu'au 31/12/2019	Soutien psychosocial aux personnes ou familles en situation de vulnérabilité et aide à l'intervention des professionnels du secteur médico-social.	<b>MDS de Béziers, de Cœur d'Hérault – Pic St Loup et du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>200 places</b>	Etat (CGET et ARS) 13 000 € Commune de Montpellier 7 500 € Commune de Lodève 4 500 € CIAS Lodévois 2 000 € CAF Hérault 26 000 € Métropole 1 000 €  <b>Coût global : 81 450 €</b>	<b>27 450,00 €</b>

<b>Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée</b> 34150 Béziers  <b>De la notification jusqu'au 31/12/2019</b>	Rompre l'isolement et favoriser l'insertion des personnes en utilisant le support du cinéma et de l'éducation à l'image. 9 projections annuelles à l'Hôtel du Département de Béziers.	<b>MDS de Béziers</b>	Familles en situation de précarité  <b>1000 places</b>	Etat – DRAC 1 000€ Etat – CGET 1 500€ CAF 500€ FONJEP 500€ Agglomération Béziers Méditerranée 500€  <b>Coût global : 8 250€</b>	<b>4 250,00€</b>
---	---	-----------------------	--	---	------------------

Enfin, pour information, des actions instruites par la direction générale adjointe DETIE font l'objet d'un cofinancement par la DGA SD et sont inscrites dans un rapport à la commission permanente du 17 décembre 2018, il s'agit de :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Financement du Département
<b>Passerelles Insertion</b> 34000 MONTPELLIER  <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action d'accompagnement renforcé et personnalisé au code de la route et au permis de conduire pour favoriser la levée des freins à la mobilité et la dynamique de parcours d'insertion.	DGA DETIE 60 500,00 € + DGA SD <b>4 500,00 €</b>
<b>Association APIJE</b> 34030 MONTPELLIER  <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Plateforme mobilité visant à renforcer la dynamique du parcours d'insertion en accompagnant les personnes dans la levée des freins à la mobilité.	DGA DETIE 74 558,00 € + DGAAT 6 000,00 € + DGA SD <b>4 250,00 €</b>
<b>Accueil Santé Béziers</b> 34500 BEZIERS  <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Lieu d'accueil et d'accompagnement aux démarches d'accès aux droits. Evaluation de la situation médico-sociale et orientation vers les partenaires du réseau santé.	DGA DETIE 46 000,00 € + DGA SD <b>14 730,00 €</b>

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **799 100 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Développement social local » (20P110)**, opération « Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale » (20P110O001) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P110E01) du budget de l'exercice 2019 :
  - o nature analytique 65-/6574-58 (NATANA 726) – Associations pour **791 100 €**,
  - o nature analytique 65-/65737-58 (NATANA 1288) – Etablissements publics locaux pour : **8 000 €** ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251452-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/108

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) déconcentré 2019 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/108 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif créé en 1988 lors du vote de la loi contre les exclusions, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est né de la volonté de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale et de leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le public est constitué de jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale, économique ou professionnelle.

Comme le prévoit la loi, le Département de l'Hérault délègue le FAJ à des communes et EPCI volontaires (hors de la Métropole de Montpellier qui a acquis la compétence au 01/01/2018). Il gère également directement le FAJ sur l'ensemble des autres communes et EPCI, c'est le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) déconcentré.

Il est proposé de vous prononcer sur le FDAJ déconcentré qui comporte deux modalités d'aides : les aides individuelles et les actions collectives.

Le FAJ délégué fera l'objet d'une autre proposition lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

### **1 – FDAJ déconcentré - les aides individuelles :**

L'instruction des aides individuelles du FDAJ déconcentré est assurée, au sein de la direction générale adjointe des solidarités départementales, par les Maisons départementales des solidarités (MDS - services départementaux des solidarités SDS) selon leur territoire d'intervention.

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est chargée de la mise en paiement de ces aides. Une convention de gestion en précise les modalités. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2018, il vous est donc proposé une nouvelle convention jointe en annexe.

Le montant du FAJ déconcentré au titre des aides individuelles est arrêté pour l'exercice 2019 et s'élève à la somme de 128 336 €, dont 123 400 € au titre des aides et 4 936 € maximum au titre des frais de gestion représentant 4% du montant des aides payées par l'UDAF. Cela concerne le territoire départemental, hors Montpellier Métropole et hors territoire des FDAJ délégués.

### **2 – FDAJ déconcentré - les actions collectives :**

Aux côtés des aides individuelles, des projets collectifs appuient la démarche d'insertion sociale des jeunes, ils sont portés par des associations et des missions locales d'insertion (MLI) et concernent : la mobilité, le logement, la formation et la qualification, l'insertion par le sport, la culture ou l'environnement, la prévention santé, les ruptures, les addictions et l'accès aux droits.

Ces actions permettent de redonner confiance aux jeunes concernés, de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes et dans la recherche de nouvelles voies pour leur insertion.

Elles sont suivies par les services départementaux des solidarités et par le service action sociale. Les 13 actions sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Organisme et durée de la convention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Territoire d'intervention</b>	<b>Public</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Association pour l'insertion des jeunes par l'économique (APIJE)</b> 34030 MONTPELLIER <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b> <i>(convention cofinancement DGA DETIE passage à la CP du 17/12/2018)</i>	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>16 jeunes</b>	<b>2 750,00 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b> 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action « ne me donne pas je bosse » proposant à 12 jeunes en difficulté d'exécuter une mission e travail rémunérée afin d'obtenir un salaire et d'enrichir leur parcours d'insertion.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>12 jeunes</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b> 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action « mobilité et insertion professionnelle ». Co-financement du code de la route en échange d'une mission d'utilité citoyenne, afin de favoriser la mobilité des jeunes par l'accès au permis de conduire.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>10 jeunes</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b> 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action « point écoute territorial » proposant aux jeunes de 18 à 25 ans et à leurs parents, un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>120 personnes (jeunes et parents)</b>	<b>7 500,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Financement du Département
<b>Mission Locale des Jeunes Cœur d'Hérault</b> <i>34700 LODEVE</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action proposant aux jeunes un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion, ainsi que des actions collectives favorisant le développement de la confiance en soi. confiance en soi.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>200 jeunes</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Passerelles Insertion</b> <i>34000 MONTPELLIER</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b> <i>(convention cofinancement DGA DETIE passage à la CP du 17/12/2018)</i>	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : relais mobilité et accompagnement au permis de conduire.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	<b>95 jeunes</b>	<b>5 300,00 €</b>
<b>Atelier de Pédagogie Personnalisée de Servian (APP)</b> <i>34290 SERVIAN</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action d'accompagnement des jeunes aux parcours de formation et de préparation aux concours de niveau IV Réalisation d'une nouvelle action de diagnostic d'une durée de 5 journées.	MDS Biterrois	<b>37 jeunes</b>	<b>15 090,00 €</b>
<b>Mission Locale Centre Hérault</b> <i>34120 PEZENAS</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action « 2 roues vers l'insertion » favorisant l'accès à la mobilité des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.	MDS Biterrois	<b>50 jeunes</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF)</b> <i>34200 SETE</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>	Action « Festipop » : chantier d'insertion dans le cadre de l'organisation d'un événementiel annuel visant la découverte et l'apprentissage des métiers de la production et de l'audiovisuel, la valorisation des savoirs faire et des savoirs être ainsi que l'engagement citoyen.	MDS Etang de Thau	<b>10 jeunes sur chantier d'insertion</b>  <b>(150 jeunes bénévoles sur le Festipop)</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF)</b> <i>34200 SETE</i> <b>01/01/2019 au 31/12/2019</b> <i>(cofinancement DEF)</i>	Action « Authaugraff » : accompagnement éducatif autour de l'outil support « graff » avec la réalisation d'un projet artistique de décoration urbaine visant la remobilisation, la confiance en soi et le vivre ensemble.	MDS Etang de Thau	<b>30 jeunes</b>	<b>1 500,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Financement du Département
<b>Comité Départemental d'Education pour la Santé</b>	Action d'animation d'unité mobile d'addictologie :	SDI Est Héraultais		<b>12 320,00 €</b>

<p align="center"><b>(CODES)</b></p> <p align="center">34070 MONTPELLIER</p> <p align="center"><b>01/01/2019 au 31/12/2019</b></p> <p align="center"><i>(convention cofinancement DGA DETIE passage à la CP du 1712/2018)</i></p>	<p>information, sensibilisation et prise en charge des difficultés des jeunes.</p>		<p align="center"><b>38 jeunes</b></p>	
<p align="center"><b>Centre d'Accueil et d'Hébergement Elisabeth Bouissonnade</b></p> <p align="center">34000 MONTPELLIER</p> <p align="center"><b>01/01/2019 au 31/12/2019</b></p>	<p>Action visant l'accueil, l'accompagnement renforcé et le suivi des jeunes filles victimes de mariages forcés.</p>	<p align="center">Département de l'Hérault</p>	<p align="center"><b>15 jeunes</b></p>	<p align="center"><b>3 490,00 €</b></p>
<p align="center"><b>MLI Petite Camargue Héraultaise (Antenne de Mauguio-Carnon)</b></p> <p align="center">34130 MAUGUIO</p> <p align="center"><b>01/01/2019 au 31/12/2019</b></p>	<p>Action bien-être et estime de soi visant à lever les freins psychologiques identifiés en vue de mobiliser le jeune dans son parcours d'insertion.</p>	<p align="center">MDS Petite Camargue</p>	<p align="center"><b>30 jeunes en entrée/sortie permanente</b></p>	<p align="center"><b>3 500,00€</b></p>

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux et Michèle Dray-Fitoussi ne prennent part ni au vote ni aux débats :

- D'approuver l'attribution de 202 786 €, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au Programme action sociale – aides à la personne (20P109), opération Fonds d'aide aux jeunes (20P109O002), enveloppe EPF – Dépenses de fonctionnement annuel (20P109E01), nature analytique 65-/6556 -58 (NATANA 680) du budget départemental de l'exercice 2019 dont :
  - o 128 336 € à l'UDAF au titre des aides individuelles du FAJ déconcentré et des frais de gestion,
  - o 74 450 € aux organismes précités au titre des actions d'accompagnement collectif du FAJ déconcentré.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention avec l'UDAF et les conventions d'objectifs des actions collectives selon la convention et le modèle joints en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251454-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/109

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Accueil du jeune enfant - renouvellement de la convention avec Collectif 34 crèches associatives pour l'exercice 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/109 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'association Collectif 34 a pour mission d'harmoniser les attentes et les besoins de chaque partenaire de la petite enfance (Etablissements d'accueil du jeune enfant - EAJE, CAF, communes, Département) dans le cadre d'un projet global basé sur l'amélioration de l'accueil collectif. Elle œuvre pour un accueil de qualité du jeune enfant.

**Ses objectifs** sont les suivants :

- Créer et coordonner un réseau dynamique pour diffuser et partager les connaissances et les compétences entre les acteurs du secteur de la petite enfance.
- Constituer une représentativité collective et être porte-parole des adhérents auprès des différents partenaires institutionnels, des collectivités et autres associations.
- Conduire des projets d'intérêt collectif et soutenir les professionnels et les gestionnaires bénévoles en apportant des réponses concrètes à leurs questionnements d'ordre juridique, administratif, budgétaire ou de gestion des ressources humaines.

Un poste de coordination a été créé dans le cadre des engagements du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2010-2013 signé entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et son cofinancement a été approuvé par l'assemblée départementale le 15 novembre 2010.

L'action a été renforcée dans le cadre du CEJ 2014-2017. Elle est consolidée dans les objectifs partenariaux en faveur de l'accueil collectif et l'accompagnement au secteur associatif du CEJ 2018-2021.

Le cofinancement par le Département, prévu pour un montant de **30 600 €**, est inscrit à l'annexe financière du CEJ. Il fait l'objet d'un reversement par la CAF pour un montant global de 58 893,78 € qui inclut le reversement pour la coordination des relais assistant(e)s maternel(le)s de l'accueil individuel.

En 2019, il vous est proposé le renouvellement de la convention avec l'association Collectif 34 pour une année avec possibilité de reconduction expresse pour deux années jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2021.

Le budget prévisionnel 2019 présenté par l'association est de **113 339 €**, les cofinancements sont inscrits pour :

- CAF Hérault 61 454 €

- Département de l'Hérault	30 600 €
- CAF prestation de service	9 585 €
- commune de Montpellier	5 000 €
- adhésions	4 600 €
- produits financiers	600 €
- transfert de charges	1 500 €
-	

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de 30 600 € de l'association Collectif des crèches associatives 34, les crédits nécessaires sont inscrits au Programme « Protection maternelle infantile » (20P098), opération « Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01), nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2019 ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention jointe en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
 Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251456-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/110

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Centres de planification et d'éducation familiale - Conventions pour l'exercice 2019.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/110 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de la mission obligatoire planification et éducation familiale, le Département de l'Hérault assure sa compétence en s'appuyant sur des opérateurs à qui il délègue la mission et l'effectue également avec des personnels départementaux dans 3 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Une démarche est en cours pour restructurer cette politique publique.

Dix CPEF maillent le territoire départemental dont 7 sont portés par 4 partenariats.

Le Département, tout en assurant une direction départementale, conformément au décret du 21 mai 2003, (CPEF) s'appuie sur :

- l'association du Planning 34 qui pilote **3 centres** :
  - o Centre de santé associatif à Montpellier,
  - o Centre hospitalier de Lunel,
  - o Centre hospitalier d'Agde
- la Mission locale des jeunes (MLJ) Cœur d'Hérault et les hôpitaux locaux de Clermont l'Hérault et de Lodève qui gèrent **2 centres** – Centres hospitaliers de Clermont l'Hérault et de Lodève
- l'Hôpital intercommunal du Bassin de Thau qui accueille **1 centre**, au sein de la Maison médicale de garde
- l'Hôpital de Béziers qui accueille **1 centre**.

Fin 2019, de nouvelles conventions sur les territoires de Bédarieux, Pézenas, Gignac, Saint-Pons et avec le centre hospitalier universitaire de Montpellier devraient compléter le maillage départemental.

Pour ces gestionnaires, il s'agit d'assurer, sous la responsabilité et le pilotage de la direction de la protection maternelle et infantile, service prénatal et planification, les activités liées aux CPEF prévues par l'article R2311-7 du code de la santé publique :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la diffusion d'informations et d'actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale,
- les entretiens de conseil conjugal et familial,
- les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse,
- les entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,

Pour le Département, il s'agit de prendre en charge :

- les rémunérations et charges de personnel, travaillant dans le dispositif, le cas échéant,
- les actes de consultations médicales, si besoin,
- les dépistages biologiques (diagnostics de grossesse, frottis et bilans sanguin, dépistage occasionnels des IST dans le cadre de la contraception),
- les produits contraceptifs remboursables prescrits dans le cadre des consultations,
- une participation aux frais fixes propre au centre, le cas échéant.

Le Département et la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault (CPAM) ont mis en place une convention financière pour le remboursement des activités de la planification et de l'éducation familiale (PEF).

Dans ce cadre, l'assurance maladie prend en charge les actes relatifs aux consultations, frais d'analyses médicales, produits pharmaceutiques contraceptifs et des infections sexuellement transmissibles, en dehors des traitements HIV et hépatites.

Le montant de la dépense relative à chaque convention est estimé pour l'année 2019 à :

- **248 000 €** pour l'association Planning 34 (Montpellier, Lunel, Agde et Sète),
- **26 000 €** pour la MLJ Cœur d'Hérault, les Hôpitaux de Lodève et de Clermont l'Hérault,
- **3 000 €** pour les Hôpitaux du Bassin de Thau,
- **30 000 €** pour le Centre hospitalier de Béziers.

#### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux et Michèle Dray-Fitoussi ne prennent part ni au vote ni aux débats :

- D'approuver l'attribution de **307 000 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « PMI Centres de planification et d'éducation familiale » (20P098O006) enveloppe Dépenses de fonctionnement (20P098E01), nature analytique 011/62261-41 (NATANA 1018) du budget départemental de l'exercice 2019,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le	: 21 décembre 2018
Publié et certifié exécutoire le	: 21 décembre 2018
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20181217-251458-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/D/111

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Coordination des actions de prévention de la perte d'autonomie - convention type.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/D/111 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a opéré des changements majeurs dans le dispositif de prévention de la perte d'autonomie. La définition du programme de prévention et le choix des actions, tant collectives qu'individuelles, sont confiés à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) auprès du Président du conseil départemental. Le financement de ces actions repose sur une dotation attribuée à chaque Département sur la base de critères de répartition nationaux.

Ce nouveau dispositif de prévention s'insère également dans le cadre de la création de la Maison départementale de l'autonomie (MDA), support des actions du Département et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) définies par le schéma départemental de l'autonomie.

Ces évolutions amènent à construire une base nouvelle pour la coordination des actions de prévention. Le système départemental actuel basé sur l'action d'associations spécifiques n'est plus adapté au contexte actuel.

Désormais, le Département pilote la politique de l'autonomie, il organise et assure le déploiement de la politique de l'autonomie au niveau départemental et des territoires. De ce fait, il internalise la coordination et la gestion des actions de prévention en répondant à ses nouvelles compétences et à son obligation de couverture territoriale.

Les actions collectives de prévention en direction des personnes âgées sont gérées et réparties dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Le Département assure l'animation du partenariat local par ses vice-présidentes déléguées à l'autonomie. À cet effet, il propose la création de comités territoriaux de l'autonomie et la prévention à l'échelle des territoires de la MDA.

Afin d'assurer la transition avec les nouvelles dispositions, les associations actuelles pourront, si elles le souhaitent, continuer leurs actions de coordination selon un cadre formalisé. Il est proposé une convention type qui leur permet de continuer à bénéficier de la dotation annuelle jusque-là consacrée à ces actions, soit 5 000 €. Le versement de cette dotation est subordonné à la mise en place des actions de coordination dans le cadre de la prévention. Les actions de prévention proprement dites font quant à elles l'objet d'un financement par la CFPPA.

Le projet de convention est annexé ci-après.

## Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention type,
- les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Parcours à domicile » (20P094)**, opération « Actions territorialisées » (20P094O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles privé (20P094E02) -nature analytique 65-/6574-538 (NATANA 742)

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251459-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/E/100

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Pôle des politiques d'insertion - Actions d'accompagnement socio-professionnel des publics bénéficiaires du RSA**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/E/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1;5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'article L.263-1 du code de l'action sociale et des familles issu de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au revenu de solidarité active (RSA) a confirmé l'obligation pour le Département de mettre en œuvre un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont l'objectif est de :

- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- recenser les besoins de l'offre locale d'insertion,
- planifier les actions correspondantes.

L'offre d'insertion proposée dans le PDI 2014-2020 a pour objet d'aider les personnes allocataires du RSA à sortir du statut de bénéficiaire de l'aide sociale en leur proposant des solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, elle est constituée d'un large éventail d'actions mises en œuvre par des structures associatives.

Ainsi, plus de 120 associations mettent en œuvre 206 actions pour lever les freins à l'emploi des publics les plus en difficulté et les amener ensuite vers une reprise d'activité, d'emploi ou vers une formation qualifiante.

Ces actions d'accompagnement relèvent du domaine de la santé, du social et du professionnel et font l'objet de conventions conclues chaque année entre le Département de l'Hérault et les opérateurs intervenant dans ces différents champs.

Pour répondre au mieux aux besoins des publics destinataires de ces actions tout en respectant le cadre budgétaire défini par l'assemblée départementale en matière de politiques d'insertion, des « référentiels » constituent le socle de contractualisation entre le Département et les opérateurs. Ils sont régulièrement actualisés et font l'objet d'appels à projets qui garantissent l'équité de traitement de l'ensemble des porteurs de projets et permettent d'enrichir l'offre d'insertion par la mise en place d'actions innovantes ou expérimentales.

Par conséquent, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation les dossiers dont vous trouverez le détail ci-après.

## I. REFERENTS UNIQUES

L'article L262-27 du code de l'action sociale et des familles (modifié par l'article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au RSA) dispose que le bénéficiaire du revenu de solidarité active ainsi que son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ont droit à un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins et organisé par un référent unique.

Ainsi, le bénéficiaire du RSA élabore conjointement avec son référent unique un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour rappel, le soutien financier consiste en une participation à la prise en charge des salaires (charges patronales incluses) des travailleurs sociaux en charge de la mission de référent unique.

Les référents uniques s'appuient sur le "Guide Départemental du RSA" qui définit les modalités de mise en œuvre, la méthodologie, les actes et comportements professionnels, ainsi que les engagements de qualité de service que les organismes chargés du service du RSA s'engagent à respecter, pour les missions qui composent le service du RSA (dont la contractualisation avec les bénéficiaires et le suivi des contrats d'engagements réciproques et l'accompagnement social des bénéficiaires le nécessitant).

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**.

Organisme et nombre de postes	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodévois Larzac	1,25	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	250	26 000 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Pays de Pézenas	1	Biterrois Pézenas	200	32 480 €
<b>TOTAL</b>				<b>58 480 €</b>

## II. ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**.

### 1) Accompagnement à la création, au développement et à la pérennité des entreprises :

#### Accompagnement à la création d'activité :

Le soutien à la création d'activités est un des axes forts de la politique du Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

A ce titre, le Département soutient un réseau d'opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche de reprise ou de création d'activité, dans le développement et la pérennisation de ces entreprises à plus de 3 ans.

De même, toute personne ayant créé une activité et qui devient allocataire du RSA doit être accompagnée directement en post-crédation.

Ces opérateurs sont soit généralistes, soit spécialisés dans certains domaines d'activités : artistiques, agricoles, sportives ou professions libérales.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>AXENTS Le Tremplin des Entrepreneurs</b>	Montpelliérain, Biterrois Béziers	185	<b>149 290 €</b>

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Montpellier</b>	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	205	<b>179 304 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Grand Biterrois</b>	Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	250	<b>250 000 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Pays de Lunel</b>	Montpelliérain, Petite Camargue	125	<b>114 545 €</b>
<b>Carrière et Formation FM</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	115	<b>53 840 €</b>
<b>Context'Art</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Biterrois Pézenas	215	<b>187 750 €</b>
<b>Information Formation Animation Développement – Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP)</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Haut Languedoc Ouest Héraultais	105	<b>91 137 €</b>
<b>Profession Sport et Loisirs 34</b>	Département	25	<b>23 748 €</b>
<b>Profil Emploi</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Etang de Thau	205	<b>147 486 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières »</b>	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	70	<b>52 868 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 249 968 €</b>

#### Test d'activité :

Le test d'activité en couveuses ou en coopérative d'activités et d'emplois (CAE) permet aux porteurs de projet d'être confrontés à la réalité du marché tout en bénéficiant d'un hébergement juridique et d'un accompagnement rapproché. Il s'agit pendant cette période de vérifier la validité du projet et sa viabilité économique.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Grand Biterrois</b>	16 accompagnements, 10 tests, 4 emplois/formations	<b>31 000 €</b>

Organisme	Suivis	Financement du Département
<b>Context'Art</b>	40 accompagnements, 10 tests, 7 emplois/formations	<b>50 000 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières »</b>	8 accompagnements, 5 tests, 2 emplois/formations	<b>11 667 €</b>
<b>Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault (ARIAC)</b>	25 accompagnements, 15 tests, 5 emplois/formations	<b>23 000 €</b>
<b>CREALEAD</b>	25 accompagnements, 18 tests, 5 emplois/formations	<b>35 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>150 667 €</b>

#### **Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises dans le domaine agricole :**

Secteur spécifique de la création d'activités, les structures qui interviennent dans le domaine agricole cherchent à promouvoir l'emploi durable en agriculture et le développement local.

Cela se traduit par l'aide au développement d'installations agricoles progressives le plus souvent non aidées (hors cadre familial, hors cadre D.J.A) ou de pluriactivités en milieu rural.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
<b>Terres Vivantes</b>	90	<b>109 000 €</b>
<b>Chambre départementale d'agriculture</b>	25	<b>26 837 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>135 837 €</b>

#### **Service Amorçage Projet (S.A.P) :**

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la création d'activités des populations des quartiers prioritaires de la Ville de Montpellier, d'impulsion et de soutien à l'émergence de projets.

Organisme	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Montpellier</b>	Montpellierain	45 suivis de bénéficiaires du RSA hors Mosson, 15 suivis de bénéficiaires du RSA en amorçage de projet hors Mosson	<b>12 000 €</b>

**Soutien à la création d'activité par les femmes :**

Il s'agit de soutenir l'entrepreneuriat féminin, de contribuer à faire aboutir les projets des femmes et à construire une représentation paritaire des femmes et des hommes dans le monde économique.

Organisme	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b>	Montpelliérain	140 accueils dont 14 pour des bénéficiaires du RSA	<b>5 000 €</b>

**Animation territoriale :**

Organisme	Secteur RSA	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>AXENTS Le Tremplin des Entrepreneurs</b>	Montpelliérain	2 actions sont déclinées : 1) Service d'aide à la gestion des entreprises – 12 suivis de bénéficiaires du RSA 2) Mosson créatives – 15 suivis de bénéficiaires du RSA	<b>15 000 €</b>

**Micro-crédits :**

Organisme	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)</b>	Département	175 diagnostics de projet 50 accompagnements financiers 25 suivis post création	<b>30 000 €</b>

**Outil financier :**

Organisme et secteur RSA	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)</b>	Département	100 accueils a minima 50 dossiers expertisés a minima 45 projets soutenus financièrement 35 entreprises suivies 350 emplois créés ou consolidés	<b>216 000 €</b>

**2) Actions portées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :**

**Soutien aux réseaux de l'insertion par l'activité économique :**

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<p><b>Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires 34 (GESS 34)</b></p> <p>Action proposée aux bénéficiaires du RSA recrutés en entreprise d'insertion en articulant la mise en situation de travail et l'accompagnement socioprofessionnel de façon à favoriser à l'issue du CDDI l'accès à l'emploi ou à la formation</p>	Ensemble des secteurs RSA de l'Hérault où sont implantées les entreprises d'insertion adhérentes au GESS 34	35	<b>42 000 €</b>

**3) Actions spécifiques :**

**Dispositif d'orientation des bénéficiaires du RSA :**

La plateforme d'orientation Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup favorise une orientation plus rapide dans le dispositif RSA. Une partie des « entretiens giratoires » réalisés dans le cadre de cette plateforme est externalisée.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<p><b>Information Formation Animation Développement – Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP)</b></p>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	33 contrats par mois	<b>13 425 €</b>

**Parcours vers l'emploi de femmes en difficulté :**

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b> Il s'agit d'offrir aux femmes victimes de violences, un service « insertion/emploi » spécialisé et adapté à leurs difficultés et de soutenir l'autonomie personnelle, sociale et économique des victimes par l'accès à l'emploi.	Montpellierain	Accueil de 85 femmes, 70 accompagnements dans une démarche de projet	8 000 €
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b> L'action Femmes Egalité Emploi (FEE) propose un accompagnement global et personnalisé des habitantes du quartier de la Mosson avec pour objectif l'emploi ou la formation.	Montpellierain	70 femmes dont 27 bénéficiaires du RSA	21 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>29 000 €</b>

**Action "Visuel emploi" :**

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Forum TV LR</b> Réalisation de boucles vidéos de présentation de projets personnels de bénéficiaires du RSA	Département	62	34 680 €

**Action de remobilisation socioprofessionnelle des publics artistes :**

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Uni'Sons</b>	Montpellierain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	42	40 000 €

**4) Bilans diagnostics professionnels agricoles (BDPA)**

Les objectifs de ces actions sont :

- d'améliorer l'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires du RSA dans le secteur agricole, afin de sécuriser les parcours professionnels et conforter les entreprises,
- de renforcer la démarche de travail en réseau.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de l'Hérault (ADASEAH)</b>	20 BDPA 45 post BDPA	<b>54 099 €</b>
<b>Association de Gestion et de Comptabilité Midi Méditerranée (AGC Midi Méditerranée - CER France)</b>	7 BDPA 10 post BDPA	<b>14 983 €</b>
<b>Chambre départementale d'Agriculture</b>	10 BDPA 5 post BDPA	<b>12 000 €</b>
<b>Mutualité Sociale Agricole du Languedoc (MSA)</b>	20 suivis sociaux renforcés issus des préconisations des BDPA	<b>9 360 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>90 442 €</b>

### III. ACTIONS D'INSERTION SOCIALE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Léo Lagrange Méditerranée</b>  Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la résolution des problématiques de surendettement et information sur la prévention	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	160 suivis	<b>50 000 €</b>  Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Etablissements Spécialisés (ADAGES) Espace Famille</b>  Service d'Accueil pour les Familles en Insertion (SAFI)	Montpellierain	8 places d'accueil en entrées et sorties permanentes	<b>20 935 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>70 935 €</b>

#### IV. ACTIONS D'INSERTION SANTE

##### 1) Actions individualisées menées par les infirmiers :

Ces actions visent la levée des obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant des difficultés de santé.

Elles s'adressent aux bénéficiaires du RSA ayant exprimé une difficulté de santé empêchant une insertion sociale ou professionnelle ou une difficulté d'accès aux soins.

La durée des actions listées ci-dessous a été ramenée à 11 mois de façon à caler l'ensemble des échéances au 30/11/2019 dans la perspective de l'appel à projets relatif à cette thématique.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2019**.

Organisme	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
CCAS de Montpellier	2	Montpelliérain	160	53 000 €
CCAS de Sète	1	Etang de Thau	80	34 540 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de l'Or	0,8	Petite Camargue	64	22 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>109 540 €</b>

##### 2) Actions spécifiques :

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<p><b>Accueil Santé Béziers</b></p> <p>Accueil de personnes exclues du système de santé ou qui ont besoin d'être accompagnées dans l'accès aux soins et qui sont dans l'incapacité d'avoir recours au système de droit commun par absence ou insuffisance de couverture sociale, de ressources et par méconnaissance de leurs droits.</p>	Biterrois Béziers	50	60 730 € dont <b>46 000 € pour la DGA DETIE/PPI</b> et 14 730 € pour la DGA SD/Service Actions Sociales
<p><b>Comité Hérault d'Education et de Santé (CODES)</b></p> <p>L'objectif est d'effectuer une prise en charge globale des problématiques d'addiction, en lien avec les professionnels dans le cadre d'échanges de pratiques et</p>	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Pézenas	221 personnes accompagnées dont 50% de bénéficiaires du RSA	100 100 € dont <b>87 780 € pour la DGA DETIE/PPI</b> et 12 320 € pour la DGA SD/Service Actions Sociales

d'accompagner les bénéficiaires vers un programme de soins.			
<b>TOTAL</b>			<b>133 780 €</b> (DGA-DETIE)

#### V. CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) RELATIVES A DES ACTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE, DE COORDINATION DU PARTENARIAT LOCAL ET D'ORIENTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA

Ces conventions partenariales ont pour objet de prévoir les obligations réciproques des quatre PLIE : Est Héraultais, Haut Languedoc et Vignobles (RDL), Béziers Méditerranée Insertion Emploi, Hérault Méditerranée – et du Département de l'Hérault en matière :

- d'orientation des allocataires du RSA et, le cas échéant, de leur conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, soumis "aux droits et devoirs" ayant signé un contrat d'engagements réciproques (CER) et bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre d'un parcours PLIE,
- de mise en œuvre, de financement, de suivi d'une action d'animation territoriale et de coordination du partenariat dans le cadre d'un PLIE, au profit des publics ci-dessus mentionnés.

L'objectif général est notamment de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes à travers un accompagnement renforcé, individualisé et de proximité.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**, font l'objet d'une demande de cofinancement FSE et seront mises en œuvre selon les modalités de la convention-type annexée au présent rapport.

Organisme	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Financement du Département
<b>Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée</b>	2,35	Biterrois Pézenas	<b>30 000 €</b>
<b>PLIE Est Héraultais</b>	3,10	Petite Camargue	<b>65 000 €</b>
<b>Béziers Méditerranée Insertion Emploi</b>	1,72	Biterrois Béziers	<b>30 000 €</b>
<b>Régie de Développement Local (RDL)</b>	1,93	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	<b>63 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>188 000 €</b>

#### VI. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Organisme et nature du projet	Durée de la convention	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Comité pour une Répartition Equitable de l'Emploi et des Revenus (CREER)</b>  Action qui vise l'insertion sociale de personnes rencontrant des difficultés liées à l'isolement et/ou des problèmes relationnels	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019  soit 12 mois	Montpellierain	Sans objet	<b>38 112 €</b>

Organisme et nature du projet	Durée de la convention	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Théâtre des 13 vents</b> « Une saison pour vous »	Du 01/01/2019 Au 31/07/2019  soit 7 mois	Montpellierain	25	<b>2 200 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>40 312 €</b>

## VII. INCLUSION NUMERIQUE

Sur chaque territoire, les centres numériques emploi et territoires (CNET) animent sur le thème de l'emploi un lieu d'accès multimédia (LAM) central et un réseau d'accès aux technologies numériques : formation des animateurs, promotion des usages, événements... Ils dynamisent le partenariat entre LAM, services insertion RSA, opérateurs de l'insertion et référents uniques.

Ces actions couvrent l'année 2019.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Financement du Département
<b>Information Formation Animation Développement Société Coopérative d'Intérêt Collectif (IFAD SCIC)</b>  Ce CNET coordonne 5 LAM en lien avec 3 relais infos service emploi disposant d'un équipement multimédia. Il assure la coordination d'un réseau de distribution d'ordinateurs reconditionnés en partenariat avec le chantier d'insertion Informatique +.	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Petite Camargue	<b>7 500 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières »</b>  Ce CNET coordonne 8 LAM sur le territoire piémont-biterrois en lien avec un réseau de 8 Espaces Publics Numériques positionnés sur la communauté de communes de la Domitienne, ainsi que l'hébergement de la plateforme LAM.	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas, Etang de Thau	<b>8 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 000 €</b>

## VIII. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui respectent un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, mixité des financements entre ressources privées et publiques. Il s'agit en premier lieu des associations employeuses, des coopératives et des mutuelles.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**.

## 1) Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des structures d'utilité sociale

Créé en 2002 par l'Etat, il s'agit d'un dispositif public d'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que définis dans la loi du 31 juillet 2014, dans un objectif de création, de maintien ou de consolidation des emplois et des activités des structures d'utilité sociale.

Organisme	Objectifs	Financement du Département
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Grand Biterrois</b>	65 accueils 40 diagnostics dont 10 renforcés 14 ingénieries individuelles 9 ingénieries collectives	<b>15 000 €</b>

## 2) Grands partenariats économiques :

Ce partenariat vise à développer les relations avec le monde économique et les organisations professionnelles afin de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux emplois proposés par les entreprises, de répondre aux besoins en main d'œuvre des secteurs en tension et de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les exclusions.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA 34)</b>	<p>Visite des plateaux techniques des opérateurs ACA, AME, AOP, IAE de la CMA34, puis orientation par les opérateurs conventionnés des personnes ayant un projet professionnel relevant des métiers suivants : pâtisserie, coiffure, nettoyage et esthétique.</p> <p>1er parcours : découverte des métiers pour valider un projet professionnel.</p> <p>ce dispositif s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié mais n'ayant pas de compétences reconnues d'où une intégration en formation rapide (janvier à juin) pour une durée de 2 jours (7h/jour) avec à la clé un bilan du projet professionnel.</p> <p>2ème parcours : validation des prérequis professionnels</p> <p>En faveur des personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié pouvant justifier d'un diplôme dans le métier ou une expérience professionnelle.</p> <p>Intégration de janvier à décembre d'une durée d'1 jour de test pour vérifier les compétences de base et la mise en situation sur plateau technique avec à la clé une validation des pré-requis métiers avec fiche de synthèse.</p>	<b>21 913 €</b>
<b>Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de l'Hérault (CPME 34)</b>	<p>4 actions sont prévues :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) favoriser l'interconnaissance entre entreprises, chercheurs d'emploi et professionnels de l'accompagnement,</li> <li>2) développer la mise en relation entre personnes en insertion et les entreprises du territoire,</li> <li>3) valoriser l'engagement des entreprises en faveur de l'emploi des personnes en insertion,</li> <li>4) innover par la mise en place d'expérimentations territorialisées : découverte des nouveaux métiers.</li> </ol>	<b>8 672 €</b>

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)</b>	25 périodes de mises en situation en milieu professionnel, 12 placements de bénéficiaires du RSA, 10 nouvelles entreprises handibat, 10 forums au sein des collèges, RSE 25 entreprises accompagnées sur l'année.	<b>70 852 €</b>
<b>Union des entreprises de proximité de l'Hérault (U2P)</b>	13 périodes de mises en situation en milieu professionnel, 6 placements de bénéficiaires du RSA, diffusion des aides à l'embauche à 100 artisans (handicap), 10 forums au sein des collèges, 8 forums emplois, RSE 20 entreprises accompagnées sur l'année, organiser la participation des artisans aux événements saisonniers vin cœurs et saveurs(4), agri local entre 5 et 15 artisans inscrits sur la plateforme.	<b>46 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>147 437 €</b>

### 3) Têtes de réseau :

Dans le cadre des actions conduites en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Hérault, le Département s'appuie sur les structures, têtes de réseau, avec lesquelles il engage un conventionnement depuis plusieurs années. Dans le contexte actuel, l'ESS apparaît de plus en plus comme un potentiel alternatif de création d'activités non délocalisables et d'emplois dans les territoires ruraux.

Pour le Département, ce secteur est celui qui porte sur le terrain les politiques d'insertion et de solidarités pour lesquelles il est chef de file, défend le développement durable, expérimente des modèles de gouvernance démocratique et qui, plus généralement, porte l'ambition d'une économie plus humaine qui profite à tous.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale et le développement des dynamiques territoriales en ESS, - l'observatoire régional de l'ESS (ORESS), - le mois de l'ESS 2019, 13 <sup>ème</sup> édition.	<b>9 000 €</b>
<b>Fédération des Entreprises d'Insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées</b>	Réseau de soutien des entreprises d'insertion, son objectif est de promouvoir le modèle économique et social de l'entreprise d'insertion (EI) et de l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), de les représenter et de les accompagner dans leur développement ou consolidation.	<b>32 000 €</b>

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Occitanie (CRGE)</b>	4 actions sont prévues : - la promotion de l'outil GE dans le Département de l'Hérault - l'accompagnement des GE (phase de démarrage, développement et consolidation des GE existants, regroupements), - la professionnalisation des GE (former les gestionnaires des GE, animer le club des GE), - l'anticipation et l'observation (animation de l'observatoire régional et production de données concernant l'Hérault), la réalisation d'études prospectives, le suivi des embauches de publics spécifiques dans les GE, bénéficiaires du RSA, handicapés), la réalisation de deux études-action spécifiques de faisabilité d'un GE dans l'ESS et d'un GE petite enfance.	<b>18 000 €</b>
<b>Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) du Languedoc Roussillon</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale auprès des acteurs de l'ESS et du développement territorial, - la participation du Département au jury de sélection des appels à projets de l'incubateur, - l'animation du réseau des coopératives : 70 SCOP et SCIC dans l'Hérault, avec le maintien et la consolidation, notamment en milieu rural des 774 emplois coopératifs et non délocalisables du département et l'accompagnement renforcé au développement des entreprises d'insertion en coopérative.	<b>36 000 €</b>
<b>Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Hérault)</b>	2 axes sont prévus : - la mobilisation et l'accompagnement des entreprises (vie du réseau) : coordination et animation de la plateforme RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : - les actions « Emploi » : 200 allocataires du RSA participants à au moins un évènement et un atelier dans le cadre des actions "Métiers" et "Conviviales", 6 sorties en emplois/formations et 15 mises en parcours de bénéficiaires du RSA, la sensibilisation aux métiers de la filière du numérique.	<b>90 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	

#### **IX. MODIFICATION DES MODELES TYPES DE CONVENTIONS CONCLUES DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA**

La Commission permanente du 26 juin 2017 a validé des modèles types de conventions d'objectifs qui fixent le cadre de travail juridique, administratif, financier et technique commun à la plupart des actions collectives en matière d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA.

Une actualisation régulière des supports juridiques par le biais desquels le Département contractualise avec ses partenaires est nécessaire.

La modification présentée concerne l'ajout, à l'article 16, d'un paragraphe afin de se mettre en conformité avec le règlement européen sur la protection des données opposable aux associations depuis le 25 mai 2018.

Il vous est donc proposé de valider les modèles types de conventions actualisés et joints en annexe, relatives :

- aux actions d'accompagnement à la création d'activité,
- aux actions individualisées menées par les infirmiers en direction de personnes présentant des difficultés de santé,
- aux actions de partenariat avec les Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) relatives à une action d'animation territoriale, de coordination du partenariat local et d'orientation des allocataires du RSA,
- aux actions relatives au financement d'une mission de référent unique,
- au conventionnement spécifique.

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

1) d'attribuer les subventions et participations aux organismes ci-après :

Accueil Santé Béziers	46 000 €
ADAGES Espace Familles	20 935 €
ADASEAH - BDPA	54 099 €
ADIE	30 000 €
AIRDIE	216 000 €
ARIAC - CAE	23 000 €
AXENTS - ACA	149 290 €
AXENTS - ATM	15 000 €
Béziers Méditerranée Insertion Emploi-PLIE	30 000 €
BGE Grand Biterrois - ACA	250 000 €
BGE Grand Biterrois - couveuse	31 000 €
BGE Montpellier - ACA	179 304 €
BGE Montpellier - Service Amorçage de Projet	12 000 €
BGE Pays de Lunel - ACA	114 545 €
Carrière et Formation FM	53 840 €
CCAS Montpellier -Infirmiers	53 000 €
CCAS Sète - Infirmiers	34 540 €
Chambre d'Agriculture – BDPA	12 000 €
CER France - BDPA	14 983 €
Chambre d'Agriculture - ACA	26 837 €
CIAS Lodévois Larzac	26 000 €
CIAS du Pays de l'Or	22 000 €
CIAS– SIVOM du Pays de Pézenas	32 480 €
CIDFF– PVE	8 000 €
CIDFF – FEE	21 000 €
CIDFF – ACA	5 000 €
CODES	87 780 €
Com. Agglo. Hérault Méditerranée – PLIE	30 000 €
Context'art – ACA	187 750 €
Context'art – couveuse	50 000 €
CREALEAD – CAE	35 000 €
CREER	38 112 €
Forum TV LR	34 680 €
GESS 34	42 000 €
IFAD SCOP – ACA	91 137 €
IFAD SCOP – Dispositif d'orientation	13 425 €
Léo Lagrange Méditerranée	50 000 €
MSA du Languedoc - BDPA	9 360 €
PLIE Est Héraultais	65 000 €
Profession Sport et Loisirs 34 – ACA	23 748 €
Profil Emploi - ACA	147 486 €
Régie de Développement Local – PLIE	63 000 €
RLI Les Sablières – ACA	52 868 €
RLI Les Sablières – couveuse	11 667 €
Terres vivantes	109 000 €

Uni'sons	40 000 €
Soit un montant total de	2 662 866 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E06 (AE 2019) et Natana 708-017/6568/561, 709-017/6568/562 et 710-017/6568/564.

Théâtre des 13 vents	<b>2 200 €</b>
----------------------	----------------

Le crédit d'autorisation d'engagement nécessaire est inscrit au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E10 (AE Subv 2019) et Natana 743-017/6574/561.

IFAD SCIC	7 500 €
RLI Les Sablières	8 500 €
Soit un montant total de	16 000 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E10 (AE Subv 2019) et Natana 733-65/6574/91.

BGE Grand Biterrois	15 000 €
CRGE OCCITANIE	18 000 €
CMA 34	21 913 €
U2P	46 000 €
Soit un montant total de	100 913 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P012 (économie sociale et solidaire), Opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), Enveloppe 20P012E06 (AE Subv 2019) et Natana 733-65/6574/91.

CRESS OCCITANIE	9 000 €
FEDERATION DES EI LR MP	32 000 €
FACE HERAULT	90 000 €
URSCOP LR	36 000 €
Soit un montant total de	167 000 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P012 (économie sociale et solidaire), Opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), Enveloppe 20P012E06 (AE Subv 2019) et Natana 733-65/6574/91.

CAPEB	70 852 €
CPME 34	8 672 €
Soit un montant total de	79 524 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P012 (économie sociale et solidaire), Opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), Enveloppe 20P012E06 (AE Subv 2019) et Natana 1281-65/65736/91.

Accueil Santé Béziers	14 730 €
-----------------------	----------

Le crédit de paiement nécessaire est inscrit au projet de budget de l'exercice 2019 sur le Programme 20P110 (développement social local), Opération 20P110o001 (opération AS Actions territorialisées action sociale), Enveloppe 20P110E01 (Dép. Fct Subv annuel) et Natana 726-65/6574/58, gérés par le Service Action Sociale à la DGA SD (Actions territorialisées).

CODES	12 320 €
-------	----------

Le crédit de paiement nécessaire est inscrit au projet de budget de l'exercice 2019 sur le Programme 20P109 (action sociale – aides à la personne), Opération 20P109o002 (opération AS FAJ – Fonds d'aide aux jeunes), Enveloppe 20P109E01 (Dép. Fct annuel) et Natana 680-65/6556/58, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes, gérés par le Service Action Sociale à la DGA SD.

- 2) d'approuver les modèles-types de conventions relatives :
- aux actions d'accompagnement à la création d'activité,
  - aux actions individualisées menées par les infirmiers en direction de personnes présentant des difficultés de santé,
  - aux actions de partenariat avec les Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) relatives à une action d'animation territoriale, de coordination du partenariat local et d'orientation des allocataires du RSA,
  - aux actions relatives au financement d'une mission de référent unique,
  - au conventionnement spécifique.
- 3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les organismes présentés ci-dessus, conformément aux modèles-types approuvés au cours de la présente commission permanente, ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251462-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/E/101

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Politiques d'Insertion - Appel à projets "Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable" : affectations 2019**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/E/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'Hérault fait partie des départements de France métropolitaine où le nombre d'allocataires du RSA est très élevé : ainsi fin décembre 2017, 39 333 foyers le perçoivent représentant 77 536 personnes si l'on inclut les ayant-droits (6,7 % de la population). Ces personnes cumulent souvent des freins à l'emploi notamment des problèmes de mobilité et de garde d'enfant. Par ailleurs, la structure du territoire héraultais induit une inégalité face aux besoins de mobilité. Cette inégalité est particulièrement marquée sur les territoires ruraux et périurbains où les populations précaires se trouvent fragilisées par une augmentation de leur budget du fait d'un allongement des distances et la nécessité de posséder une voiture individuelle. A cela se conjugue sur ces espaces une faiblesse des solutions de transport. Ainsi, l'absence de solution de mobilité est un frein dans l'accès aux services, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ce qui vient renforcer les difficultés d'insertion. En 2017, sur le territoire départemental, 33 % des allocataires du RSA suivis en insertion sociale (AOP) et 27 % des allocataires du RSA suivis en insertion professionnelle (AME) ne disposent ni du permis de conduire, ni de moyen de locomotion satisfaisant, la proportion avoisine les 50 % sur les territoires Cœur d'Hérault et Piémont-Biterrois.

Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous. L'impact sur le climat notamment les gaz à effet de serre, et la hausse du prix de l'énergie conduisent à revoir les stratégies de déplacement et l'usage de l'automobile pour une transition vers une mobilité plus durable.

Les mobilités s'inscrivent au cœur d'un aménagement du territoire équilibré et impliqué dans des enjeux multiples : urbanisme, cohésion et solidarité, développement économique, protection de l'environnement et du cadre de vie.

C'est dans ce contexte que le Département de l'Hérault a publié, en mai 2018, un appel à projets intitulé : "Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable" au travers duquel quatre axes étaient notamment développés :

- L'animation du réseau territorial
- Le conseil en mobilité
- L'école des mobilités
- Les solutions de transport personnalisé

Huit opérateurs se sont positionnés : APIJE, IFAD SCIC, STEFI, CEMEA, FACE HERAULT, DIESEL, WIMOOV et PASSERELLES INSERTION.

Cinq projets ont été rejetés suite à l'analyse pédagogique : IFAD SCIC, STEFI, CEMEA, FACE HERAULT et DIESEL.

Un projet a été rejeté, eu égard aux incertitudes relevées dans le plan de financement : WIMOOV

Deux ont été retenus pour une mise en œuvre effective des actions au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur douze mois selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Organisme	Territoire	Suivis	Financement du Département
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b>	Montpelliérain (hors Montpellier ville), Petite Camargue et Pic Saint Loup	300 a minima pour le conseil en mobilité, 60 pour l'atelier pré code et 40 pour la conduite supervisée (dont 70 % de bénéficiaires du RSA)	122 040 € dont <b>109 040 € pour la DGA DETIE</b> dont 7 000 € pour la DGA SD/Service action sociale dont 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>Passerelles Insertion</b>	Montpelliérain (Montpellier ville) et Cœur d'Hérault	200 a minima (dont 80 % de bénéficiaires du RSA) pour le conseil en mobilité, 33 bénéficiaires du RSA pour l'accompagnement renforcé au permis, 20 bénéficiaires du RSA pour l'auto-école sociale	175 800 € dont <b>160 000 € pour la DGA/DETIE</b> dont 9 800 € pour la DGA SD/Service action sociale dont 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable
<b>TOTAL</b>			<b>269 040 €</b> DGA-DETIE

Il est proposé de relancer un appel à projets spécifiquement sur les territoires non couverts (Piémont-Biterrois et Etang de Thau).

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

1) d'attribuer les subventions et participations aux organismes ci-après :

APIJE	109 040 €
PASSERELLES INSERTION	160 000 €
Soit un montant total de	269 040 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072O001 (actions collectives d'insertion), Enveloppe 20P072E06 (AE 2019) et Natana 710-017/6568/564.

APIJE (1)

4 250 €

<u>PASSERELLES INSERTION</u>	4 500 €
Soit un montant total de	8 750 €

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P110 (développement social local), Opération 20P110O001 (opération AS Actions territorialisées action sociale), Enveloppe 20P110E01 (Dép. de fonctionnement Subventions annuelles) et Natana 726-65/6574/58, gérés par le Service Action Sociale à la DGA SD (Actions territorialisées).

APIJE (2)	2 750 €
<u>PASSERELLES INSERTION</u>	5 300 €
Soit un montant total de	8 050 €

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P109 (action sociale – aides à la personne), Opération 20P109O002 (opération AS FAJ – Fonds d'aide aux jeunes), Enveloppe 20P109E01 (Dép. Fct annuel) et Natana 680-65/6556/58, enveloppe au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes, gérés par le Service Action Sociale à la DGA SD.

APIJE	6 000 €
<u>PASSERELLES INSERTION</u>	6 000 €
Soit un montant total de	12 000 €

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2019, sur le Programme 20P084 (mobilité), Opération 20P084O002 (actions diverses), Enveloppe 20P084E03 (Dép. Fct annuel) et Natana 703-65/6568/88, gérés par la Mission mobilité durable à la DGA AT.

- 2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les organismes proposés, conformément aux modèles-types annexés au rapport CP/171218/E/100 présenté en Commission permanente du 17 décembre 2018, ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251464-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/E/102

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Développement Touristique - Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze :  
acompte 2019**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/E/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil  
départemental de l'Hérault.

Le Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze vote son budget primitif 2019 le 18 décembre 2018. Pour faire face à des difficultés de trésorerie régulières en début d'année, le Syndicat mixte a délibéré le 27 janvier 2014 pour demander à ses membres (Département et intercommunalités) de lui verser chaque année en janvier, un acompte sur la participation statutaire, sans attendre le vote de leurs budgets.

Cet acompte, d'un montant de 25 % maximum, est calculé sur la base de la participation statutaire votée en 2018 par le Département de l'Hérault à hauteur de 153.264 €.

En conséquence, il est proposé de verser au Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, un acompte de 38.316 € à l'ouverture du budget de l'exercice 2019 par le Conseil départemental de l'Hérault.

Le solde de 75 % sera versé après le vote du projet du budget primitif de l'exercice 2019.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend pas part au vote :

- de verser un acompte de 38 316 € au Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze à l'ouverture du budget de l'exercice 2019 correspondant à 25% de la participation statutaire votée en 2018.

- de prélever le crédit de paiement nécessaire prévu au budget départemental de l'exercice 2019 sur : Programme Grand cycle de l'eau (20P020), Opération Structures et organismes (20P020O002), Enveloppe 20P020E04 (Dép, EPF), Natana 686 - 65/6561/61.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20181217-251465-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/171218/F/100

---

La commission permanente,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 décembre 2018  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Laboratoire départemental vétérinaire : convention avec Hérault Ingénierie**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/171218/F/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'Assemblée départementale a approuvé, le 13 février 2018, le principe de créer l'agence départementale Hérault Ingénierie aux fins d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier aux communes et EPCI qui en seront adhérentes (ou non adhérentes pour les communes et EPCI ne bénéficiant pas, pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines de l'assainissement et du développement durable, de moyens suffisants).

Dédiées dans un premier temps aux activités exercées dans le cadre de l'assistance technique réglementaire eau, les prestations d'assistance ont vocation à être élargies à de multiples domaines ou missions (voirie, aménagement, marchés publics, ...).

Dans le cadre de son activité de suivi de stations d'épuration des collectivités, Hérault Ingénierie réalise des prélèvements d'eaux résiduaires dont l'analyse est prise en charge, sous accréditation COFRAC, par l'unité hygiène environnement du laboratoire vétérinaire. La portée de l'accréditation COFRAC du laboratoire s'étendant aux prélèvements réalisés par Hérault Ingénierie, un certain nombre d'exigences normatives doivent être respectées, exigences au nombre desquelles figure, notamment, la formalisation des engagements auxquels doivent souscrire le laboratoire et Hérault Ingénierie.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention entre le Département de l'Hérault – Laboratoire Départemental Vétérinaire et Hérault Ingénierie relative aux modalités d'analyse des eaux résiduaires dont le projet figure en annexe de la présente délibération, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le                    : 21 décembre 2018  
Publié et certifié exécutoire le                    : 21 décembre 2018  
Certificat de télétransmission                    : 034-223400011-20181217-251475-DE-1-1